

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT DE 17 LOTS
PARCELLE 301 SECTION E, LIEU-DIT « POGGIO
ROSSO » 20135 CONCA (2A)

SAS CORSICA INVEST
36 route des Sanguinaires
200090 Ajaccio

Pré-diagnostic environnemental
*DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA
REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE*



S.A.R.L. Endemys
Cabinet d'études et de conseils Environnement & Développement local
Espace Maria Julia 20218 Ponte Leccia (France, Corse)
Tel : +33(0)617 150 478
E-mail : moneglia@endemys.com
web: <http://www.endemys.com>

JANVIER 2021

CONTENU

I.	Introduction	5
II.	Description du projet	6
A.	<i>Présentation du projet</i>	6
B.	<i>Description détaillée des travaux</i>	10
1.	Voiries.....	10
2.	Assainissement	10
3.	Eaux pluviales	10
4.	Distribution d'eau potable.....	11
5.	Défense incendie	11
6.	Electricité - Réseau basse tension	11
7.	Distribution PTT (TELECOM)	11
8.	Boîtes à lettres - Ordures ménagères.....	12
9.	Espace vert - Plantations	12
10.	Clôtures	12
III.	Règlementations et rubriques de la nomenclature de l'annexe à l'art. R 122-2 du code de l'Environnement	13
IV.	Etat initial du site et de son environnement	14
A.	<i>Localisation du projet</i>	14
B.	<i>Milieux naturels</i>	17
1.	Zonages écologiques	17
2.	Biotopes aquatiques et humides	19
3.	Habitats naturels	19
4.	Flore	23
5.	Faune	26
6.	Continuités écologiques	29
C.	<i>Milieux physiques</i>	33
1.	Climatologie.....	33
2.	Topographie et géomorphologie.....	35
3.	Eaux	35
4.	Géologie.....	40
D.	<i>Milieux humains</i>	41
1.	Description des activités humaines et du fonctionnement de la zone	41
2.	Données d'aménagement	45
3.	Patrimoine culturel et archéologique.....	49
4.	Nuisances.....	50
E.	<i>Paysage</i>	51
1.	Description du caractère paysager de la zone d'étude	51
2.	Analyse des covisibilités	55
V.	Incidences directes et indirectes, temporaires permanentes du projet sur l'environnement et la santé humaine	57

A.	<i>Ressource en eau</i>	57
B.	<i>Sols et sous-sols</i>	57
C.	<i>Les zonages écologiques</i>	57
D.	<i>Habitats naturels</i>	58
E.	<i>Milieux humides et aquatiques</i>	58
F.	<i>Espèces floristiques</i>	58
G.	<i>Espèces faunistiques</i>	58
H.	<i>Continuités écologiques</i>	59
I.	<i>Risques majeurs</i>	59
J.	<i>Nuisances sonores et olfactives</i>	59
K.	<i>Pollutions/déchets</i>	59
L.	<i>Cadre de vie et paysage</i>	60
M.	<i>Aménagement et occupation du sol</i>	60
N.	<i>Santé publique</i>	60
VI.	Effets cumulés avec d'autres projets connus	61
VII.	Mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs notables du projet	62
VIII.	Annexe : Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux	64
	Figure 1. Plans du permis d'aménager	9
	Figure 2. Localisation du projet SCAN 25	15
	Figure 3. Localisation du projet ORTHOPHOTO	16
	Figure 4. Zonages écologiques	18
	Figure 5. Habitat « Matorrals sempervirents à Quercus (EUNIS F5.11) »	20
	Figure 6. Habitat « Matorrals sempervirents à Quercus (EUNIS F5.11) »	20
	Figure 7. Habitat « Maquis hauts (EUNIS F5.21) »	21
	Figure 8. Cartographie de végétation au sein de la zone de prospection faune/flore (Endemys, 2021)	22
	Figure 9. Localisation des observations des espèces végétales envahissantes sur la zone de prospection faune/flore (Endemys 2021)	25
	Figure 10. Trame verte et bleue de Corse (Source : Collectivité de Corse / PADDUC)	30
	Figure 11. Continuités écologiques à l'échelle locale (Endemys, 2021)	31
	Figure 12. Données climatologiques sur les températures (Infoclimat.fr)	33
	Figure 13. Données climatologiques sur les précipitations (Infoclimat.fr)	34
	Figure 14. Données climatologiques sur les vents (Infoclimat.fr)	34
	Figure 15. Bassin versant intercepté par le projet	35
	Figure 16. Eaux superficielles et ouvrages existants	36
	Figure 17. Débits moyens mensuels sur le CAVU à ZONZA (donnée Banque HYDRO)	37
	Figure 18. Masse d'eau souterraine associée au Cavu	39
	Figure 19. Situation des points d'eau de la BSS du BRGM au voisinage du projet	39
	Figure 20. Carte géologique (Infoterre)	40
	Figure 21. Activités humaines et fonctionnement de la zone du projet	42

Figure 22. Occupation du sol (Source : Corin Land Cover)	43
Figure 23. Desserte de la zone	44
Figure 24. Zonage de la carte communale de Conca	46
Figure 25. Destination générale des sols du PADDUC	47
Figure 26. Règlement ERPAT (Source : PADDUC_AUE)	48
Figure 27. PPRI Cavu	49
Figure 28. IRQA d'octobre à décembre 2020. (Source : Qualit'air Corse)	50
Figure 29. Ensemble paysager de « Plaines et piémonts de Porto Vecchio »	53
Figure 30. Bloc diagramme – Contexte géographique de l'ensemble paysager	54
Figure 31. Caractère paysager de la parcelle d'accueil du projet et de son paysage immédiat	55
Figure 32. Lieux de covisibilité (en jaune)	56
Tableau I. Liste des zonages écologiques dans un rayon de 3 km	17
Tableau II. Liste des habitats naturels et leurs superficies au sein de la zone de prospection faune/flore.....	19
Tableau III. Liste des espèces végétales recensées au sein du site d'étude (ENDEMYS, 2021)	23
Tableau IV. Liste des espèces végétales envahissantes recensées au sein du site d'étude (ENDEMYS, 2021) ..	24
Tableau V. Oiseaux observés sur le site.....	26
Tableau VI Espèces de reptiles patrimoniales potentielles sur le site	27
Tableau VII Espèces de mammifères (dont chiroptères) patrimoniaux potentiels sur le site.....	28
Tableau VIII Espèces d'insectes patrimoniales potentielles sur le site	28
Tableau IX. Evaluation et hiérarchisation des enjeux écologiques.....	32
Tableau X. Mesures environnementales	62

I. INTRODUCTION

Le présent rapport constitue un pré-diagnostic environnemental en complément du formulaire de demande d'examen au cas par cas CERFA 14734 *03 dans lequel sont présentés :

- Description du projet
- Règlementation à laquelle est soumis le projet
- Etat initial du site et de son environnement
- Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur l'environnement
- Mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs notables du projet

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. PRESENTATION DU PROJET

Le terrain est situé :

Commune de CONCA

Lieu-dit « POGGIO ROSSO »

Cadastré : section E n° 301

La surface cadastrale de ce terrain est de 22 333,00 m². Le périmètre du lotissement définit une zone de 21 282,98 m². A ce jour, ce terrain est situé en partie dans la zone constructible selon le règlement du RNU.

	Surface (m ²)	Surface habitable
Total de l'espace consacré au Projet	21 282,98 m ²	
Espace vert inclus dans les lots	6 014,80 m ²	
Voirie	1 757,44 m ²	
Espace Vert restant commun et autres	197,96 m ²	
Total des Lots ci-dessous compris Zone attribuée aux espaces Vert.	19 327,58 m²	
Lot 1 (Dont Espace Vert 410,03m ²)	1 082,64 m ²	Suivant réglementation RNU
Lot 2 (Dont Espace Vert 326,77 m ²)	1 046,23 m ²	Suivant réglementation RNU
Lot 3 (Dont Espace Vert 357,76 m ²)	1 072,80 m ²	Suivant réglementation RNU
Lot 4 (Dont Espace Vert 344,12 m ²)	1 067,41 m ²	Suivant réglementation RNU
Lot 5 (Dont Espace Vert 372,98 m ²)	1 106,58 m ²	Suivant réglementation RNU
Lot 6 (Dont Espace Vert 339,63 m ²)	1 053,72 m ²	Suivant réglementation RNU

Lot 7 (Dont Espace Vert 393,85 m2)	1 076,66 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 8 (Dont Espace Vert 323,62 m2)	1 174,73 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 9 (Dont Espace Vert 392,87 m2)	1 103,39 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 10 (Dont Espace Vert 439,31 m2)	1 709,12 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 11 (Dont Espace Vert 424,83 m2)	1 334,36 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 12 (Dont Espace Vert 367,73 m2)	1 221,73 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 13 (Dont Espace Vert 330,24 m2)	1 000,97 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 14 (Dont Espace Vert 335,12 m2)	1 187,35 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 15 (Dont Espace Vert 353,36 m2)	1 059,18 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 16 (Dont Espace Vert 234,51 m2)	1 049,71 m2	Suivant réglementation RNU
Lot 17 (Dont Espace Vert 295,29 m2)	989,81 m2	Suivant réglementation RNU

Ce terrain à aménager se situe dans le quartier de POGGIO ROSSO. Le lotissement se situe dans la continuité de la zone urbanisée.

L'accès au lotissement se fait depuis Le chemin de POGGIO ROSSO.

Les réseaux téléphoniques, électriques et d'eau potable et eaux usées à proximité.

Ce terrain est arboré de quelques Arbres.

La zone environnementale est au NORD-SUD-EST et OUEST construite.

Il y est donc prévu l'aménagement de 17 lots à construire d'une surface totale de 19 327,58 m2 incluant les Espaces verts pour une surface de 6 014,80 m2 dont les zones de ces dernières sont définies également comme zone **non-aedificandi**, Elles peuvent être déplacées à la guise du propriétaire du lot sans jamais en changer la surface totale qui est attribué à son lot.

Les constructions seront uniquement composées de résidences destinées à l'habitation.

L'implantation des constructions s'intégrera parfaitement aux courbes de niveaux, les faitages des toitures seront parallèles à ces courbes, afin de ne pas créer de blessures formelles dans le paysage.

A l'intérieur du lotissement la voie de desserte sera constituée d'une chaussée de 5m de large et d'un trottoir de 1,60 m de large, conformément au programme des travaux joint à la demande de permis d'aménager.

Concernant l'accès aux lots privatifs au sein du lotissement, il n'est autorisé qu'un seul accès par lot tel que défini par le projet architectural joint à la demande de permis d'aménager.

Le lotissement sera desservi depuis le réseau public d'eau potable.

Le lotissement sera desservi depuis le réseau public d'électricité.

Le lotissement sera desservi depuis les réseaux publics de téléphone (3 gaines dont une prévision fibre).

Pour toutes constructions, les eaux usées doivent être recueillie sur le réseau interne qui lui-même sera raccordé au réseau communal.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la voirie, sera réalisé par le lotisseur conformément au programme des travaux annexé à la demande de permis d'aménager **une étude de la loi sur loi est en cours avec le bureau TPAE.**

Chaque propriétaire devra drainer ses eaux pluviales à l'intérieur de son lot.

(A sa demande de permis de Construire du traitement de ses eaux pluviale suivant les normes en vigueur (Fosse de récupération des eaux de pluies).

Le conservera sa topographie naturelle.

Sur la voirie l'éclairage se fera par des candélabres.

B. DESCRIPTION DETAILLEE DES TRAVAUX

1. Voiries

a) Voie d'accès

Ce terrain à aménager se situe dans la commune de CONCA dans le quartier POGGIO ROSSO. Le lotissement se situe dans la continuité de la zone urbanisée.

L'accès au lotissement se fait depuis le chemin de Poggio ROSSI.

b) Voirie interne

Voie d'accès recevra le même revêtement que la voie interne.

Voie de desserte interne principale.

La voirie du projet possède une emprise de 6,60 m de largeur composée une voie roulante de 5 m et d'un trottoir d'un 1,60 m.

Structure des voiries

L'ensemble de la voirie sera exécuté sur terrain de fondation purgé

Couche de fondation et couche de base : arène granitique mise en place par couches successives soigneusement compactées, GNT 0/31,5 épaisseur 20 centimètre minimum

Couche d'émulsion de surface et enrobé dense d'une épaisseur de 5 centimètres d'épaisseur

Epaulement de la chaussée par bordures T1 de part et d'autre

2. Assainissement

Pour toutes constructions dans les lots, les eaux usées doivent être recueillie conforme aux normes en vigueur d'un assainissement collectif branché sur le réseau communal.

3. Eaux pluviales

Un réseau d'eaux pluviales pour les voiries seules, sera réalisé : comprenant revers d'eau, avaloir et réseau vers un bassin de rétention en caisson Graf. Voir détail sur planche 01 du PA et une étude a été réalisée par un bureau d'étude (TPAE).

4. Distribution d'eau potable

Le programme sera équipé d'un réseau d'eau potable interne raccordé au réseau communal départ du réseau depuis le réseau existant, sur le chemin POGGIO ROSSI. Chaque construction sera raccordée au réseau collectif interne du programme.

Les branchements seront amorcés sur les conduites principales amenés au droit de chaque parcelle avec robinet d'arrêt, réducteur de pression, clapet antipollution et compteur. Chaque propriétaire devra se mettre en rapport avec le concessionnaire local pour l'obtention de compteur individuel. L'ensemble du réseau sera effectué suivant les directives du concessionnaire et le diamètre sera calculé en fonction du besoin du débit ou autre.

5. Défense incendie

Conformément aux directives des services incendies, réalisation d'un point d'eau normalisé, la bornes d'incendie dimensionnement du réseau d'alimentation indépendant 100 mm, cette dernière sera placée à l'entrée du lotissement.

6. Electricité - Réseau basse tension

Le programme sera desservi en énergie électrique à partir d'un poste de transformation suivant les recommandations du concessionnaire La distribution électrique depuis le poste est souterraine afin d'alimenter les coffrets EDF. Le courant distribué sera de la basse tension 220/380 triphasé. Chaque lot disposera d'un coffret type « PANINTER ». Chaque propriétaire devra se mettre en rapport avec EDF pour l'obtention de compteur. L'ensemble du réseau sera effectué suivant les directives du concessionnaire.

7. Distribution PTT (TELECOM)

Le programme sera desservi à partir d'un poste / chambre désigné par le concessionnaire.

Depuis ce poste / chambre, la distribution interne au projet sera enterrée :

- Chambre générale en entrée type LIT
- Conduites normalisée type 3H4
- Chambres de répartitions et chambres terminales type LIT et L2T

L'ensemble du réseau sera effectué suivant les directives du concessionnaire.

8. Boîtes à lettres - Ordures ménagères

Une zone située à l'entrée du lotissement sur le chemin communal sera destinée :

L'ensemble des équipements collectifs sera implanté à l'entrée du projet (Avec un arrêt minute pour les véhicules), ceci afin de favoriser leur accès. Les boîtes aux lettres seront situées à droite de l'entrée, apposés sur l'un des murs de pierre d'une hauteur de 1m80, ou sera également apposé un plan schématique de la résidence.

Et dépôt des ordures ménagères, afin de recevoir des containers destinés au recyclage, la surface réalisée correspond environ à une utilisation de 16 logements ou plus. Ces locaux seront bâtis en pierre sur une hauteur de 1m80.

9. Espace vert - Plantations

Les espaces verts seront répartis dans l'ensemble des lot privatifs n° 1 à 17 et communs. Dans le projet sera plantée d'arbres d'essences locales (3u), les parkings seront bordés d'essence diverses de végétation assurant ainsi de l'ombre aux véhicules. Seront gérés par les propriétaires la totalité des espaces vert représente environ 30,00 %.

10. Clôtures

La clôture située le long de la route sera en pierre, béton ou agglo de 0,80 m de hauteur (à la charge des propriétaires). Les clôtures des lots privatifs seront à la charge des futurs acquéreurs, elles devront être conformes aux règles du PLU.

C. PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le planning prévisionnel des travaux est de 6 mois après le recours des tiers.

III. REGLEMENTATIONS ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DE L'ANNEXE A L'ART. R 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet est soumis aux réglementations environnementales suivantes :

- Annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement rubrique n°47 Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols → b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

↳ Projet d'une superficie de 22 333 m² supérieur à 0,5 ha.

- Article L 214-1 du code de l'environnement, nomenclature 2.1.5.0 du décret n°2006-881 du 17 juillet 2006 relatif aux rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration.
- Demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article L 341-1 et suivants du code forestier.

IV. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

A. LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe :

- En région Corse
- Dans le département de la Corse du Sud
- Sur le territoire de la Communauté de communes de l'Alta Rocca
- Sur la commune de Conca au lieu-dit Poggio Rosso

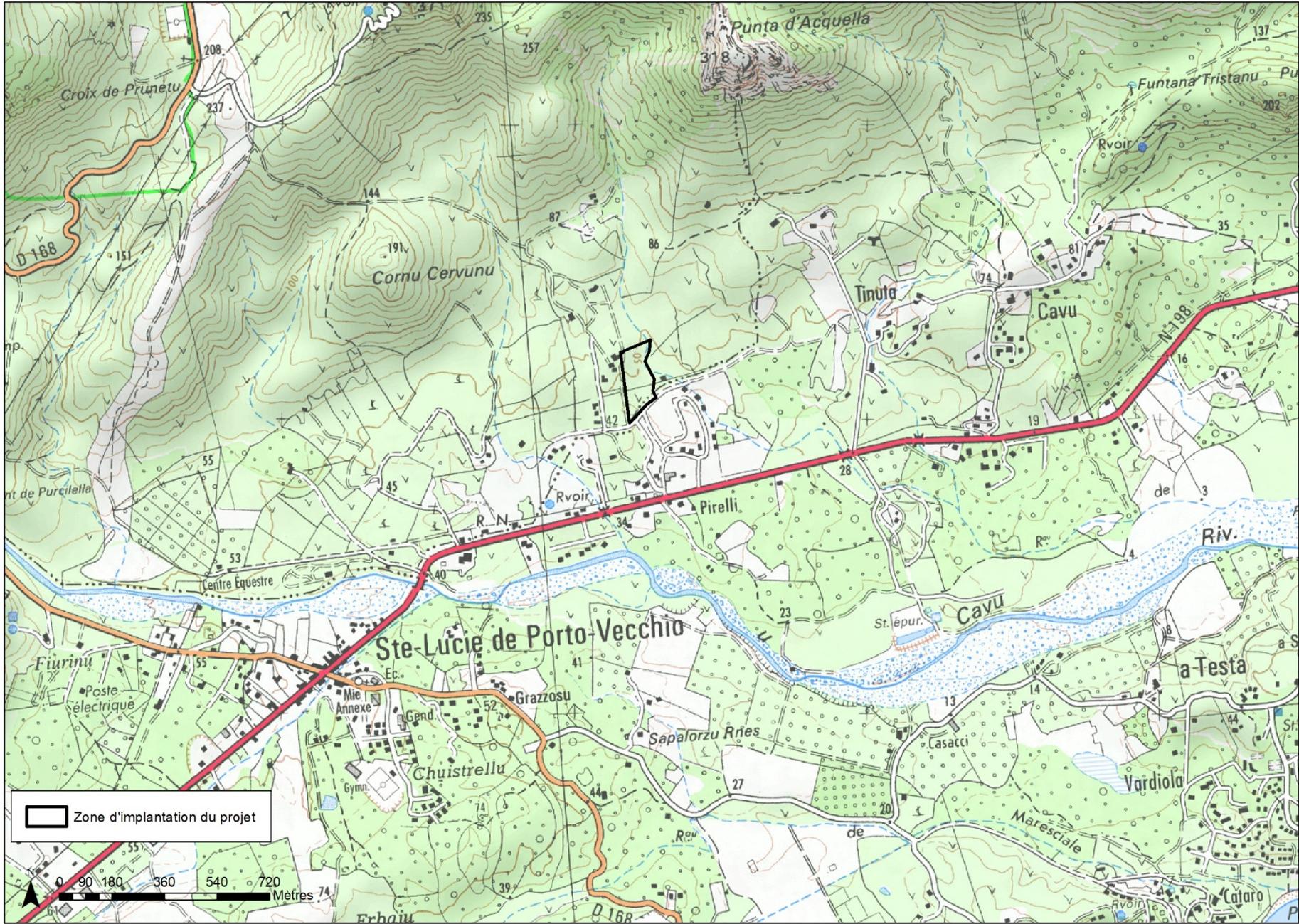


Figure 2. Localisation du projet SCAN 25



Figure 3. Localisation du projet ORTHOPHOTO.

B. MILIEUX NATURELS

1. Zonages écologiques

Différents zonages écologiques sont présents dans un rayon de 3km du projet : cf. Tableau I. Liste des zonages écologiques dans un rayon de 3 km ci-dessous.

Les zonages sont éloignés du projet de plus d'un kilomètre et ne présentent aucune connexion écologique notable.

Tableau I. Liste des zonages écologiques dans un rayon de 3 km

Type de zonage	N° et nom du zonage	Distance au projet
ZNIEFF type I	940030864 Punta Calcina	1,3 km
ZNIEFF type I	940004093 Zone humide de Lovo Santo	2,3 km
ZNIEFF type I	940004094 Etangs et zones humides du golfe de Pinarellu	2,9 km
Site Natura 2000 - ZSC	FR9400612 Punta Calcina	1,3 km
Site Natura 2000 - ZSC	FR9400584 Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea	2,3 km
Site Natura 2000 - ZSC	FR9400606 Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu	2,9 km
APPB	FR3800538 Punta Calcina	1,3 km
Terrains du CELRL	FR1100081 Fautea	3 km

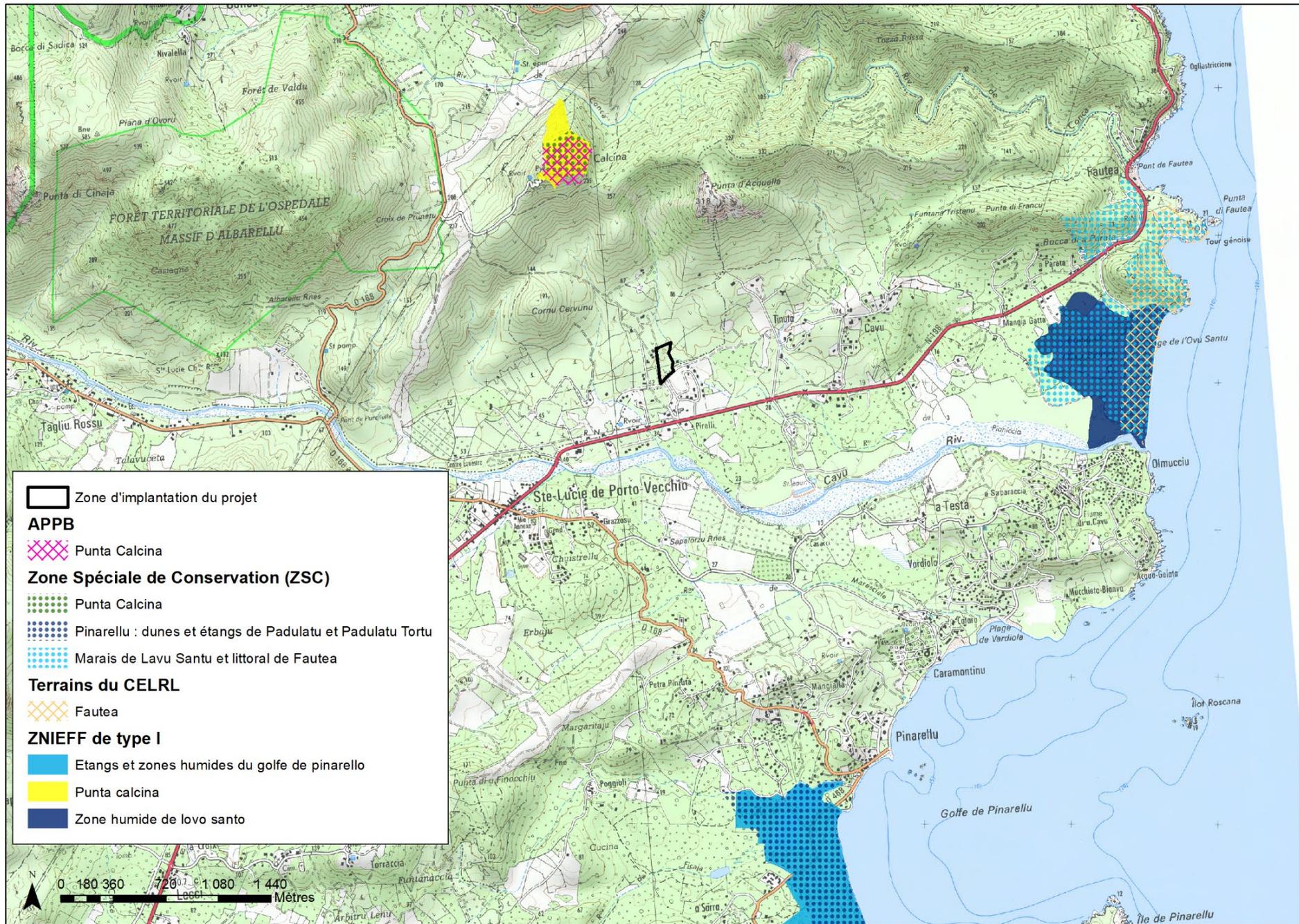


Figure 4. Zonages écologiques

2. Biotopes aquatiques et humides

A proximité du projet, plusieurs biotopes aquatiques sont présents :

- Un ruisseau intermittent, affluent de la rivière le Cavu, est situé à proximité du projet,
- La rivière le Cavu est situé à 600 m du projet.

Au niveau du projet, le site est situé en dehors des zones inondables (Atlas des Zones Inondables), ce qui suggère l'absence de zones humides et de milieux aquatiques.

Durant les prospections faune/flore, aucun milieu aquatique et humide n'a été observé sur le site d'étude. Le ruisseau était à sec.

Ces biotopes n'ont aucune connexion notable avec le projet. Cependant, le projet est longé en limite Est par un cours d'eau intermittent fonctionnant comme un fossé pluvial. A noter qu'à partir de la limite Nord-Est de la parcelle E n°301, ce « cours d'eau » ne suit plus le tracé indiqué sur la carte IGN

3. Habitats naturels

Lors de la prospection, trois habitats ont été identifiés sur le site d'étude (cf. Tableau I. Liste des habitats naturels et leurs superficies au sein de la zone de prospection faune/flore et Carte 1. Cartographie de végétation au sein de la zone de prospection faune/flore).

Nota bene : la détermination des habitats naturels ne permet pas d'être précise. En effet, la détermination des habitats naturels ne peut pas se réaliser avec qu'une seule prospection terrain (janvier 20121). En effet, certaines espèces indicatrices des habitats naturels fleurissent et donc sont identifiables à différentes périodes. Une fois les relevés effectués sur un cycle biologique complet (les quatre saisons), la caractérisation des habitats naturels sera réalisée en comparant la liste des espèces recensées aux listes de référence (EUNIS et/ou des Cahiers d'Habitats) des espèces indicatrices de chaque habitat

Tableau II. Liste des habitats naturels et leurs superficies au sein de la zone de prospection faune/flore

Habitats Naturels	Surface	Etat de conservation
Matorrals sempervirents à <i>Quercus</i> (EUNIS F5.11)	14 244 m ²	Bon
Maquis hauts (EUNIS F5.21)	3 522 m ²	Bon
Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS I1.5)	2 893 m ²	Bon

Matorrals sempervirents à *Quercus* (EUNIS F5.11) : sur le site, cet habitat correspond à une formation arborée basse de chêne liège (*Quercus suber*) et de chêne vert (*Quercus ilex*). Il est

accompagné d'une strate arbustive importante d'arbousier (*Arbutus unedo*) et de bruyère arborescente (*Erica arborea*).



Figure 5. Habitat « Matorrals sempervirents à Quercus (EUNIS F5.11) »

Maquis hauts (EUNIS F5.21) : sur le site d'étude, cet habitat est caractérisé par une strate arbustive importante d'arbousier (*Arbutus unedo*), de bruyère arborée (*Erica arborea*) et de ciste de Montpellier (*Cistus monspeliensis*). Du chêne vert (*Quercus ilex*) est aussi présent.



Figure 6. Habitat « Matorrals sempervirents à Quercus (EUNIS F5.11) »

Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS I1.5) : sur le site, cet habitat représente les espaces fortement perturbés par l'activité humaine (défrichement du maquis). Ce milieu évolue fortement vers l'habitat « Champs d'*Asphodelus* (EUNIS E1.C1) » du fait de la forte présence de l'asphodèle rameuse (*Asphodelus ramosus*). La piptathère faux millet (*Piptatherum miliaceum*) et l'oxalis pied de chèvre (*Oxalis pes-caprae*), une espèce exotique envahissante, sont aussi présent dans l'habitat.



Figure 7. Habitat « Maquis hauts (EUNIS F5.21) »

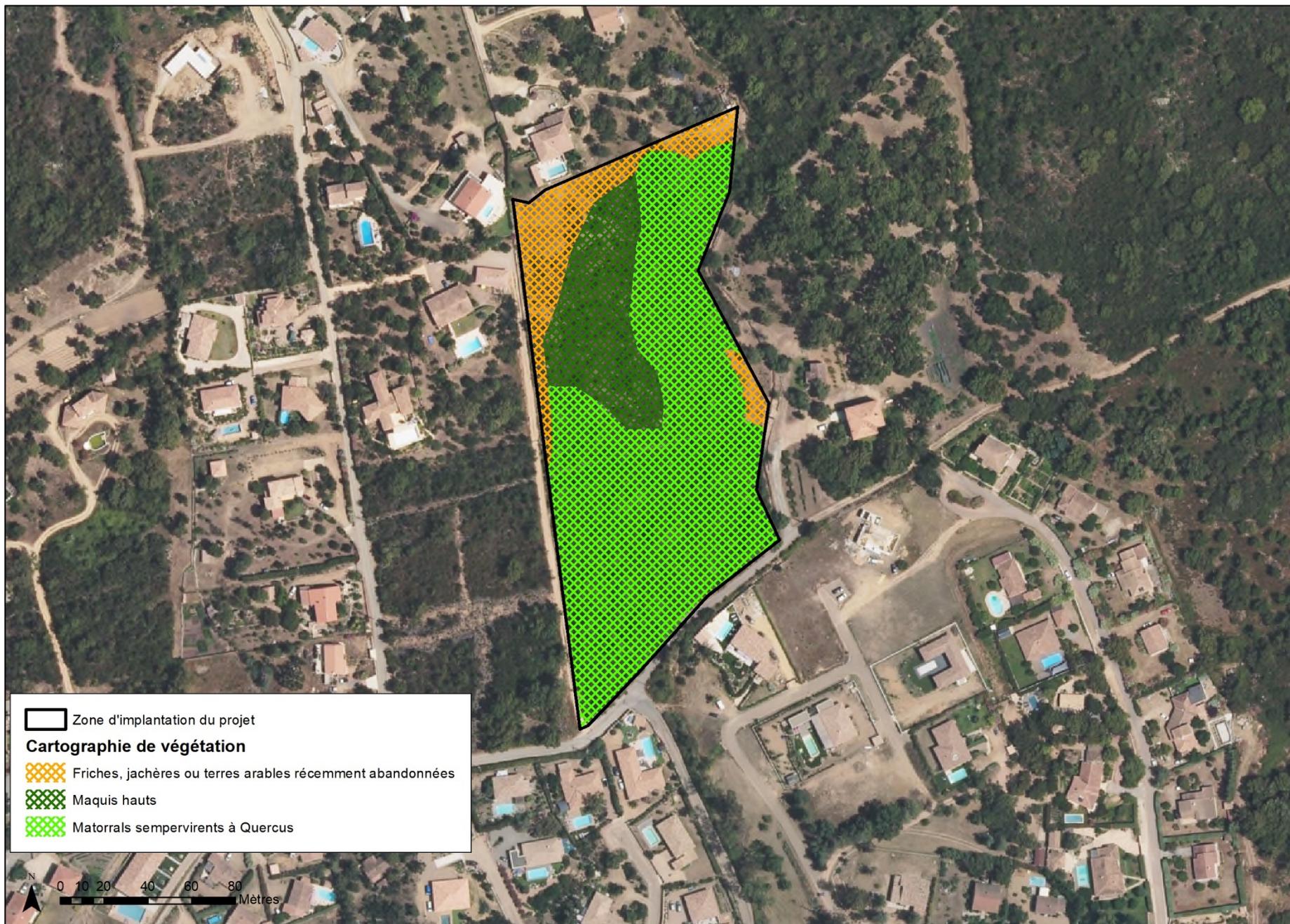


Figure 8. Cartographie de végétation au sein de la zone de prospection faune/flore (Endemys, 2021)

4. Flore

Actuellement, aucune base de donnée n'a encore été transmise au bureau d'étude.

Sur le site d'étude, lors des prospections, une faible diversité végétale a été constatée (cf. Tableau IV. Liste des espèces végétales et leurs habitats recensés au sein de la zone de prospection faune/flore).

Tableau III. Liste des espèces végétales recensées au sein du site d'étude (ENDEMYS, 2021)

Habitats correspondant	Nom scientifique	Nom commun
Matorrals sempervirents à Quercus EUNIS F5.11	<i>Acacia dealbata</i> *	Mimosa commun*
	<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier commun
	<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge à feuilles aiguës
	<i>Cistus monspeliensis</i>	Ciste de Montpellier
	<i>Dioscorea communis</i>	Tamier commun
	<i>Erica arborea</i>	Bruyère arborescente
	<i>Olea europaea</i>	Olivier d'Europe
	<i>Phillyrea angustifolia</i>	Filaire à feuilles étroites
	<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime
	<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert
	<i>Quercus suber</i>	Chêne liège
	<i>Rubus ulmifolius</i>	Ronce à feuilles d'orme
	<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille d'Europe
Maquis hauts EUNIS F5.21	<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier commun
	<i>Cistus monspeliensis</i>	Ciste de Montpellier
	<i>Erica arborea</i>	Bruyère arborescente
	<i>Lavandua stoechas</i>	Lavande à fleurs alignées
	<i>Myrtus communis</i>	Myrte commun
	<i>Peucedanum paniculatum</i>	Peucedan paniculé
	<i>Phillyrea angustifolia</i>	Filaire à feuilles étroites
	<i>Pistacia lentiscus</i>	Pistachier lentisque
	<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert
	<i>Quercus suber</i>	Chêne liège
	<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille d'Europe
Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées EUNIS I1.5	<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier commun
	<i>Asphodele ramosus</i>	Asphodèle ramifié
	<i>Calendula arvensis</i>	Souci des champs
	<i>Daphne gnidium</i>	Daphné garou
	<i>Dittrichia viscosa</i>	Inule visqueuse
	<i>Erica arborea</i>	Bruyère arborescente
	<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins
	<i>Fumaria capreolata</i>	Fumeterre grimpante
	<i>Oxalis pes-caprae</i> *	Oxalis pied-de-chèvre*
	<i>Peucedanum paniculatum</i>	Peucedan paniculé
	<i>Phillyrea angustifolia</i>	Filaire à feuilles étroites
	<i>Phoenix canariensis</i> *	Palmier des Canaries*

Habitats correspondant	Nom scientifique	Nom commun
	<i>Piptatherum miliaceum</i>	Piptathère faux millet
	<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire

Avec un * : Espèce(s) exotique(s) envahissante(s)

Aucune espèce végétale remarquable n'a été recensé sur le site d'étude.

Nota bene : Les prospections floristiques n'ayant pas été effectués sur un cycle biologique complet, la présence d'espèces végétales patrimoniales ne peut être exclue sur la parcelle n° 301 section E.

Cependant, **trois espèces végétales envahissantes** ont été observées (Tableau VI. Liste des espèces végétales envahissantes recensées au sein de la zone de prospection faune/flore et Carte 7. Localisation des observations des espèces végétales envahissantes au sein de la zone de prospection faune/flore).

Tableau IV. Liste des espèces végétales envahissantes recensées au sein du site d'étude (ENDEMYS, 2021)

Espèce		Habitats de l'espèce au sein de la zone de prospection faune/flore	Dynamique	Statut ¹	Source
Nom scientifique	Nom vernaculaire				
<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa commun	'Matorrals sempervirents à <i>Quercus</i> '	Emergente	Espèce végétales exotiques envahissantes (Majeure)	ENDEMYS
<i>Oxalis pes-caprae</i>	Oxalis pied de chèvre	'Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées'	Emergente	Espèce végétales exotiques envahissantes (Majeure)	ENDEMYS
<i>Phoenix canariensis</i> *	Palmier des Canaries*	'Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées'	Localisée	Espèce végétale exotique potentiellement envahissante (Alerte)	ENDEMYS

¹ PETIT Y. et HUGOT L., 2019. Listes hiérarchisées des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Corse – Cadre méthodologique - Stratégie territoriale relative aux invasions biologiques végétales, Tome 1. Conservatoire botanique national de Corse / Office de l'environnement de la Corse. 29 p. + 1 Annexe



Figure 9. Localisation des observations des espèces végétales envahissantes sur la zone de prospection faune/flore (Endemys 2021)

5. Faune

Les données existantes ne citent aucune espèce protégée ou menacée en Corse sur le terrain d'assiette du projet. Cependant, les zonages écologiques présents dans un rayon de 3km au projet abritent des espèces protégées et menacées en Corse potentielles sur les emprises du projet (source : inventaires ZNIEFF).

a) Oiseaux

La visite de terrain du 13/01/21 a permis d'observer sur le site un cortège d'espèces communes typique des matorrals et maquis insulaires. Il faut toutefois noter que d'autres espèces, également communes, sont potentiellement présentes sur le site étant donné qu'une seule visite de terrain a été effectuée, en hiver, avant le retour des migrateurs transsahariens.

Tableau V. Oiseaux observés sur le site

Nom latin	Nom commun	Statut de protection	Directive oiseaux	Liste rouge IUCN France	Liste rouge IUCN Corse
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Protégé		LC	LC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Chassable, non protégé		LC	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Protégée		LC	LC
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Protégée		NT	LC
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	Protégée		LC	LC
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Protégée		LC	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Protégé		LC	LC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Protégé		LC	VU (seulement hivernant sur le site)
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Protégé		NE	LC

<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Chassable, non protégé		NE	LC
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Protégé		NE	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Protégé		LC	VU (seulement hivernant sur le site)
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Protégé		NE	LC
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Protégé		LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Protégée		LC	LC

b) Amphibiens

Aucun habitat favorable aux amphibiens n'a été observé sur le site.

c) Reptiles

Bien que l'unique visite de terrain ait eu lieu en hiver, période défavorable à l'observation des reptiles, des habitats et micro-habitats favorables à ces taxons ont été observés sur le site. De plus, les zonages à proximité citent la Tortue d'Hermann.

Tableau VI Espèces de reptiles patrimoniales potentielles sur le site

Nom latin	Nom commun	Statut de protection	Directive habitats faune flore	Liste rouge IUCN France	Liste rouge IUCN Corse
<i>Podarcis tiliguerta</i>	Lézard tyrrhénien	Protégé	Annexe IV	LC	LC
<i>Podarcis sicula</i>	Lézard sicilien	Protégé	Annexe IV	NE	LC
<i>Tarentola mauretania</i>	Tarente de Maurétanie	Protégée		LC	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Protégée	Annexe IV	LC	LC

<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	Protégée	Annexes II et IV	EN	VU
--------------------------------	------------------	----------	------------------	----	----

d) Mammifères dont chiroptères

Aucun mammifère protégé n'a été observé lors de la visite de terrain. Cependant, les zonages à proximité citent deux espèces de chiroptères potentiels en activité de chasse ou de transit. L'habitat est également favorable au Hérisson commun.

Tableau VII Espèces de mammifères (dont chiroptères) patrimoniaux potentiels sur le site

Nom latin	Nom commun	Statut de protection	Directive habitats faune flore	Liste rouge IUCN France	Liste rouge IUCN Corse
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Protégé		LC	NA
<i>Hypsugo savi</i>	Vespère de Savi	Protégé	Annexe IV	LC	LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Protégée	Annexe IV	LC	LC

e) Insectes

Lors de l'unique visite de terrain, aucune espèce d'insecte n'a pu être observée, la période n'étant pas favorable. Néanmoins, le site abrite probablement l'entomofaune commune des maquis et matorrals insulaires. De plus, les zonages à proximité citent le Porte-queue de Corse et l'une de ses plantes hôte, *Peucedanum*, a été observée sur le site. L'espèce peut donc être considérée comme potentielle.

Tableau VIII Espèces d'insectes patrimoniales potentielles sur le site

Nom latin	Nom commun	Statut de protection	Directive habitats faune flore	Liste rouge IUCN France	Liste rouge IUCN Corse
<i>Papilio hospiton</i>	Porte-queue de Corse	Protégé	Annexes II et IV		LC

f) Poissons

Aucun habitat favorable aux poissons n'est présent sur le site.

6. Continuités écologiques

La survie d'une population d'une espèce dépend de son effectif minimal et du maintien d'un territoire ou elle peut se déplacer, s'alimenter, se reposer et se reproduire. Or, les activités humaines ont fortement contribué à la fragmentation ou à la réduction des territoires et à leur isolement. Pour enrayer la perte de diversité, il est indispensable de préserver ou restaurer ces espaces naturels, mais également tous les éléments du paysage les reliant les uns aux autres. Autrement dit, il s'agit de préserver les continuités écologiques. Pour se faire l'outil « Trame verte et bleue » a été défini.

La trame verte et bleue issue du Grenelle de l'Environnement, veut être un grand outil d'aménagement qui réponde à cet objectif. Ce faisant, elle s'inscrit également dans une dimension socio-économique (amélioration du cadre de vie, prévention des inondations, fonction d'épuration de l'eau, pollinisation...).

En Corse, suite aux différentes lois de décentralisation, le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) vaut schéma régional de cohérence écologique (SRCE). C'est dans ce contexte et dans le cadre de l'élaboration du PADDUC que l'office de l'environnement de la Corse (OEC), avec l'appui de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Corse, a lancé en 2012 l'identification de la Trame verte et bleue de Corse.

La Figure 10 présente la Trame verte et bleue de Corse vis-à-vis du projet. Le projet n'intercepte aucun réservoir de biodiversité et aucun corridor écologique de la Trame verte et bleue de Corse.

Par ailleurs, l'étude des continuités écologiques à l'échelle du projet montre que le projet se situe en continuité d'une zone urbanisée qui constitue déjà un effet barrière, le projet accentue légèrement le phénomène de fragmentation de la trame verte, et aucune trame bleue n'est affecté par le projet, voir Figure 11. Continuités écologiques à l'échelle locale (Endemys, 202

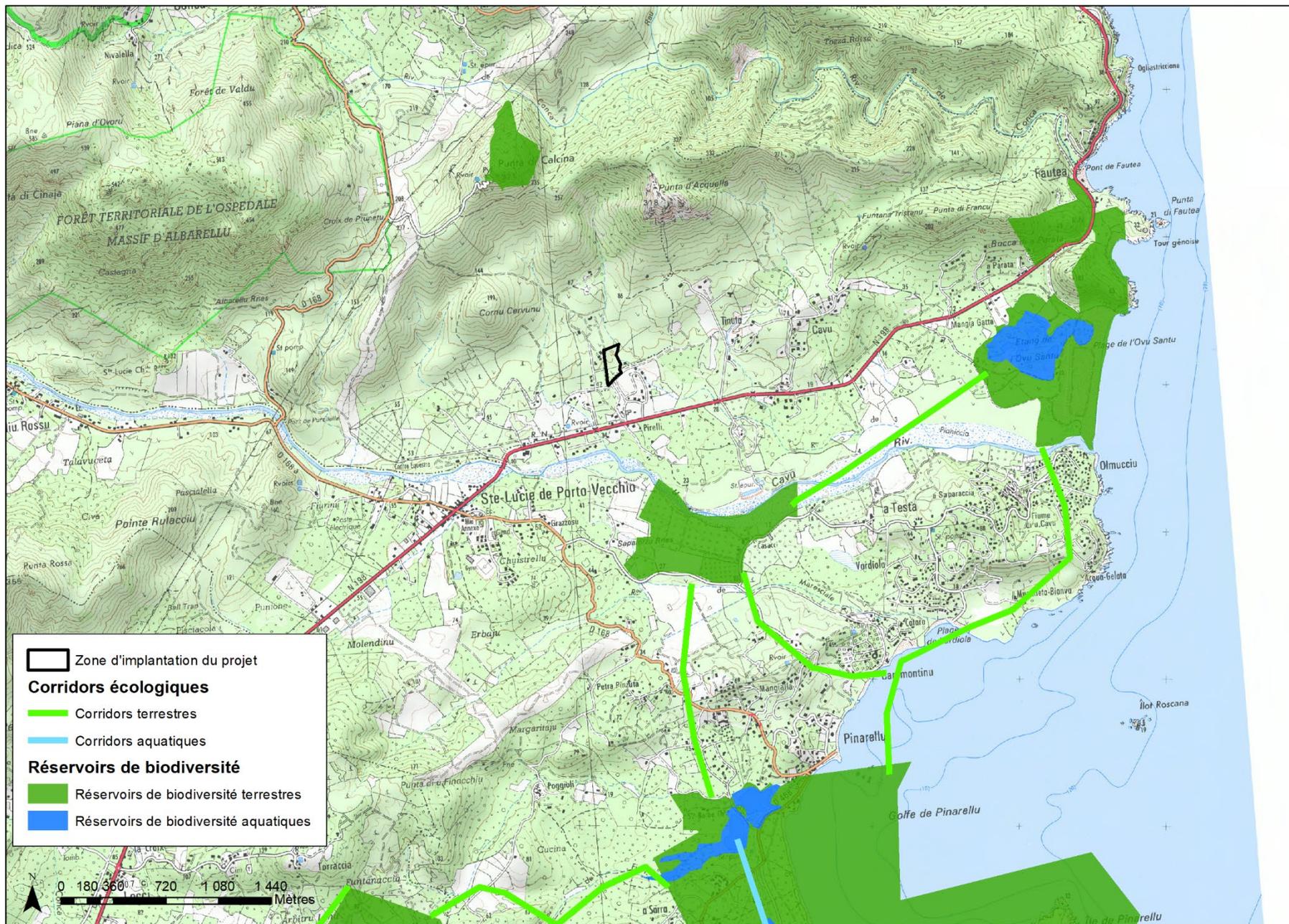


Figure 10. Trame verte et bleue de Corse (Source : Collectivité de Corse / PADDUC)

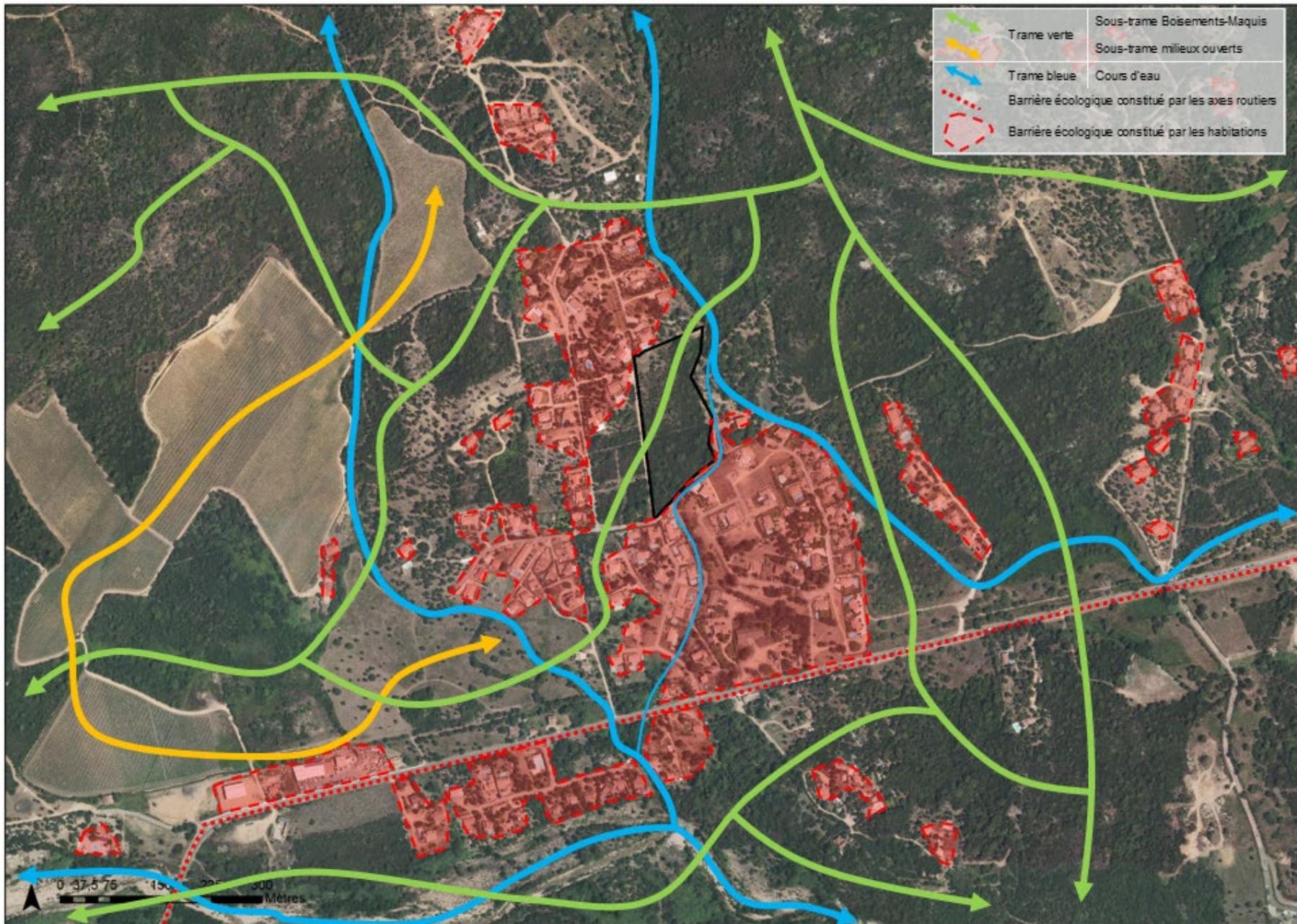


Figure 11. Continuités écologiques à l'échelle locale (Endemys, 2021)

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE	ENJEU ÉCOLOGIQUE	
	Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
Zonages écologiques	Aucun	Aucun zonage écologique n'est concerné par le projet.
Habitats naturels	Faible	<p>Matorrals sempervirents à <i>Quercus</i> (EUNIS F5.11)</p> <p>Maquis hauts (EUNIS F5.21)</p> <p>Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS I1.5)</p> <p>Ces habitats ne sont pas patrimoniaux et ils n'abritent aucune espèce végétale remarquable. De plus, ils sont communs en Corse et n'accueillent qu'une faible diversité floristique et des espèces communes pour la majorité.</p>
Flore	Faible	Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été recensée sur le terrain d'assiette du projet. Elles sont communes en Corse.
Faune	Moyen	Présence potentielle de la Tortue d'Hermann et du Porte-queue de Corse, toutefois l'habitat n'est pas optimal pour ces deux espèces et les densités sont probablement faibles. De plus le site ne sera pas totalement artificialisé et les jardins resteront favorables à la Tortue d'Hermann
Milieus aquatiques et humides	Faible	Aucun milieu aquatique et humide n'a été recensé sur le terrain d'assiette du projet. Le ruisseau intermittent n'est pas concerné par les aménagements.
Continuités écologiques	Faible	le projet se situe en continuité d'une zone urbanisée qui constitue déjà un effet barrière, le projet accentue légèrement le phénomène de fragmentation de la trame verte, et aucune trame bleue n'est affecté par le projet

Tableau IX. Evaluation et hiérarchisation des enjeux écologiques

1. Climatologie

Ce chapitre présente les principales caractéristiques climatologiques du territoire : ensoleillement, températures, précipitations, vents, évènements particuliers ou exceptionnels, etc.

Pour définir le climat de la zone d'étude, nous avons utilisé les données climatologiques de la station météorologique Porto Vecchio – La Chiappa située à 10 kms (infoclimat.fr).

a) Températures

Concernant les températures, sur la période 1983-2020, la température moyenne est de 16,92°C. Les moyennes de température sont relativement constantes d'une année à l'autre. Notons une température maximale de 37,8°C enregistrée en 2010 et une température minimale de -2,9°C enregistrée en 1986.

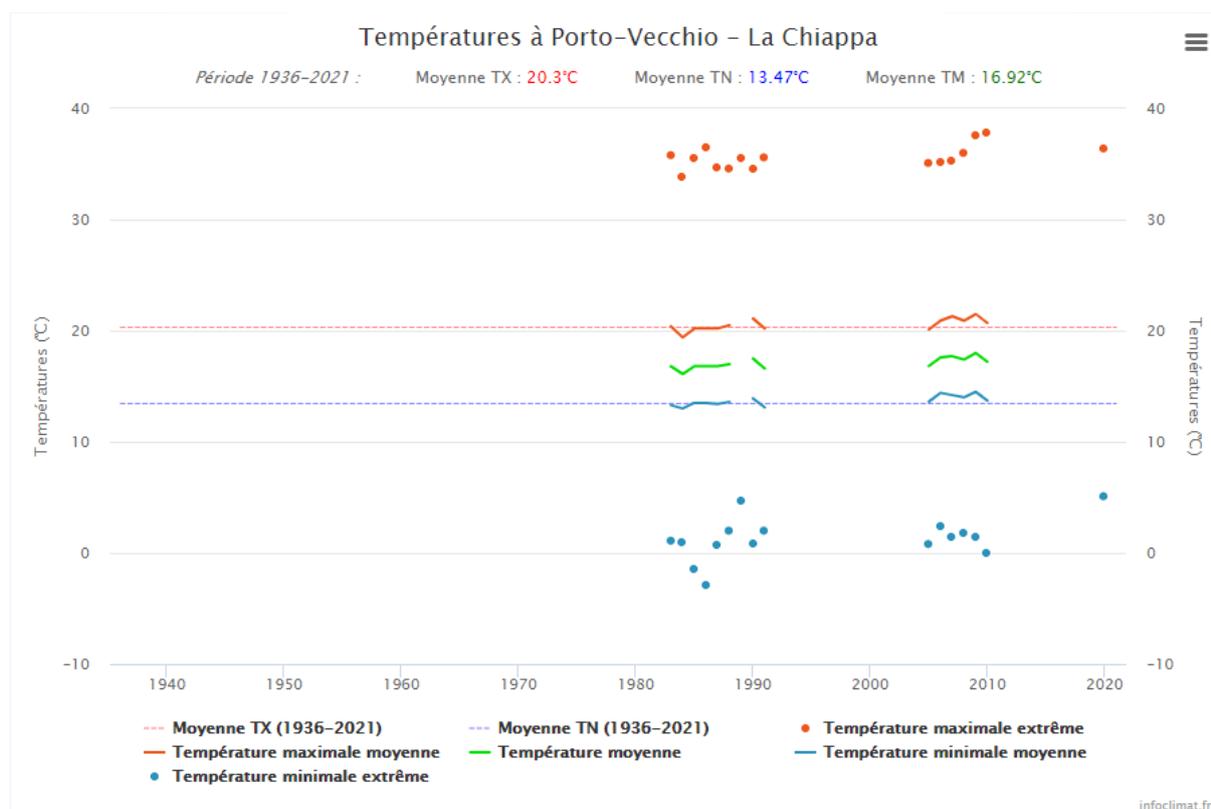


Figure 12. Données climatologiques sur les températures (Infoclimat.fr)

b) Précipitations

Concernant les précipitations, sur la période 1983-2020, la moyenne des précipitations est de 918,19 mm/an. L'année 2008 a été la plus pluvieuse avec un cumul sur l'année de 3103,7 mm.

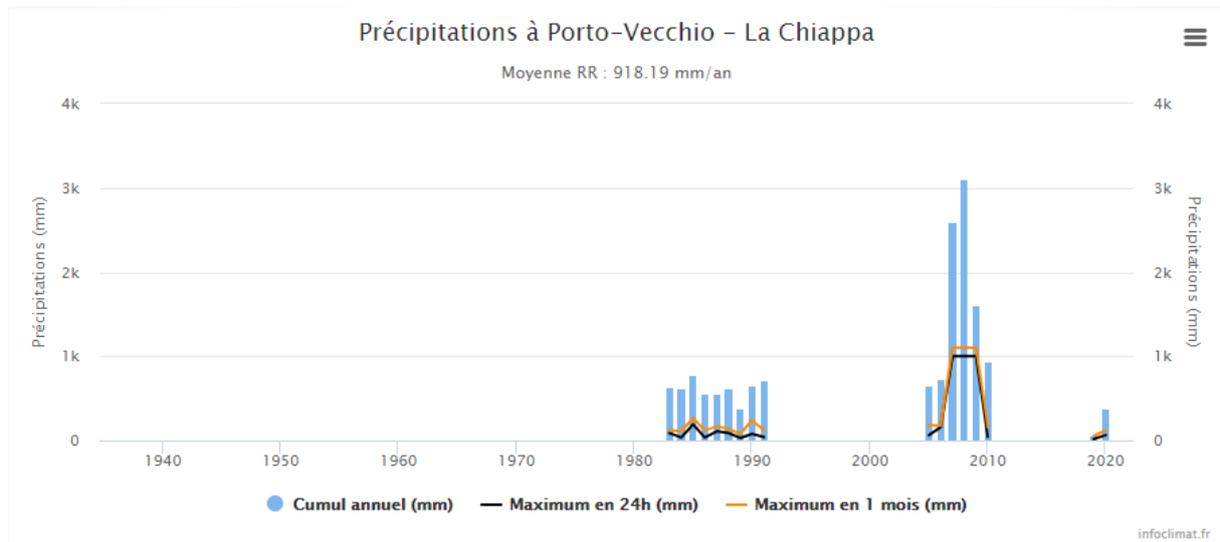


Figure 13. Données climatologiques sur les précipitations (Infoclimat.fr)

c) Vents

Concernant les vents, sur la période 1979-2020, on note la présence de vents supérieurs à 100 km/h sur toutes les années enregistrées. La rafale maximale enregistrée sur cette période est de 183,3 km/h en 1983.

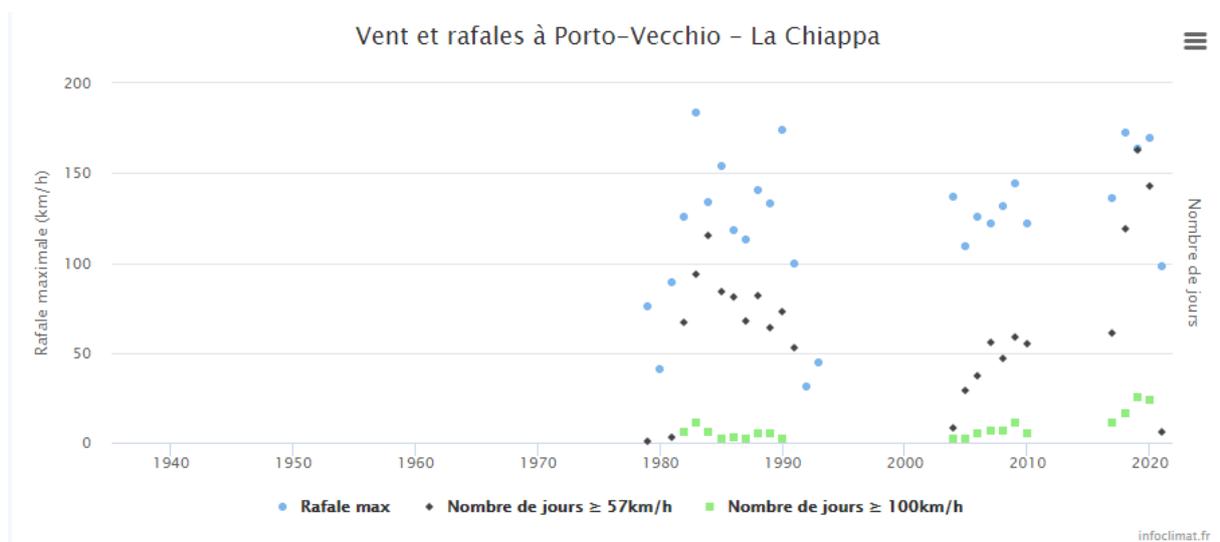


Figure 14. Données climatologiques sur les vents (Infoclimat.fr)

2. Topographie et géomorphologie

La parcelle projet présente un point haut à environ 61 m NGF et un point bas environ 41 m NGF. La pente est régulière d'environ 10%, orientée Nord-Est → Sud-Ouest.

3. Eaux

a) Eaux de surface

(1) Bassin versant

Le bassin versant intercepté par le projet est délimité par les lignes de crête et les ouvrages existants dérivant les eaux pluviales (voiries, fossés, réseaux d'eaux pluviales, busages, murets).

Le bassin versant intercepté par le projet correspond à la surface du projet, soit un bassin versant d'environ 2,23 ha. Les écoulements pluviaux rejoignent un ruisseau intermittent affluent rive gauche du CAVU.

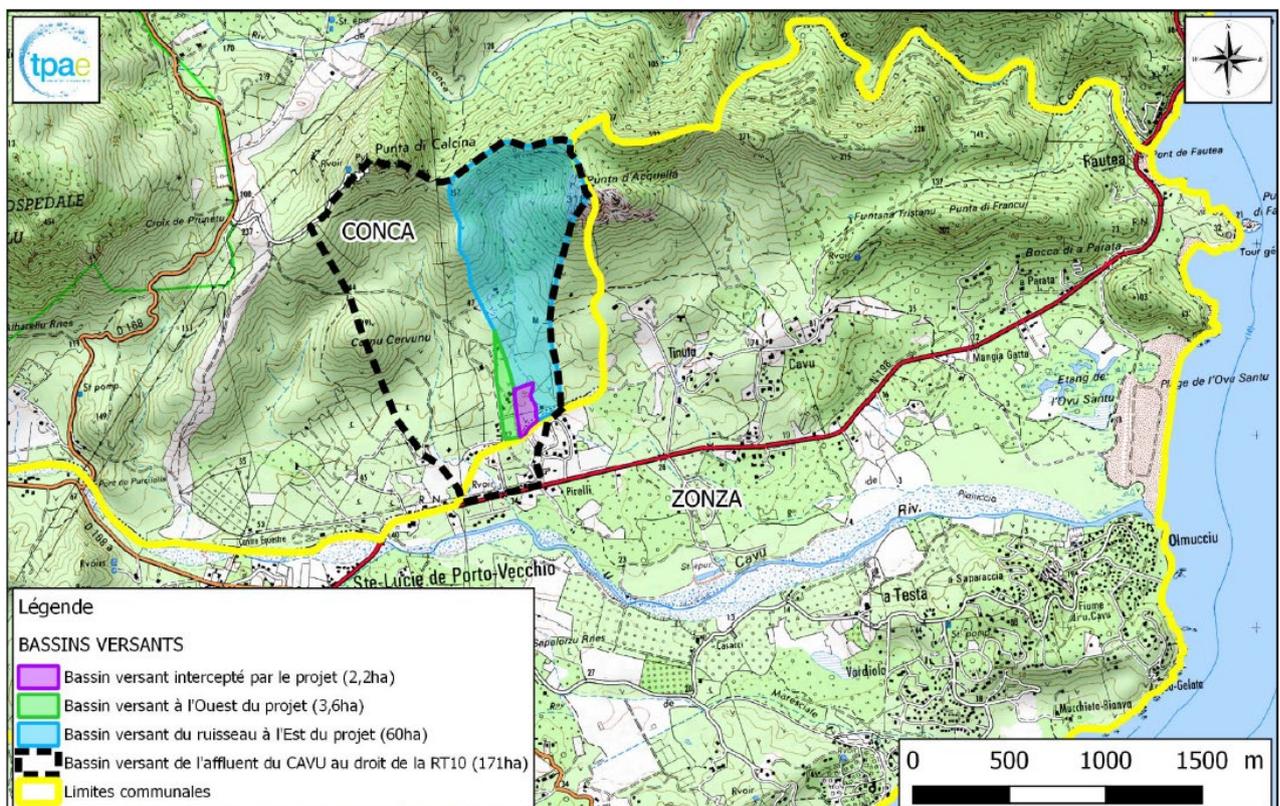


Figure 15. Bassin versant intercepté par le projet

(2) Eaux superficielles et ouvrages existants

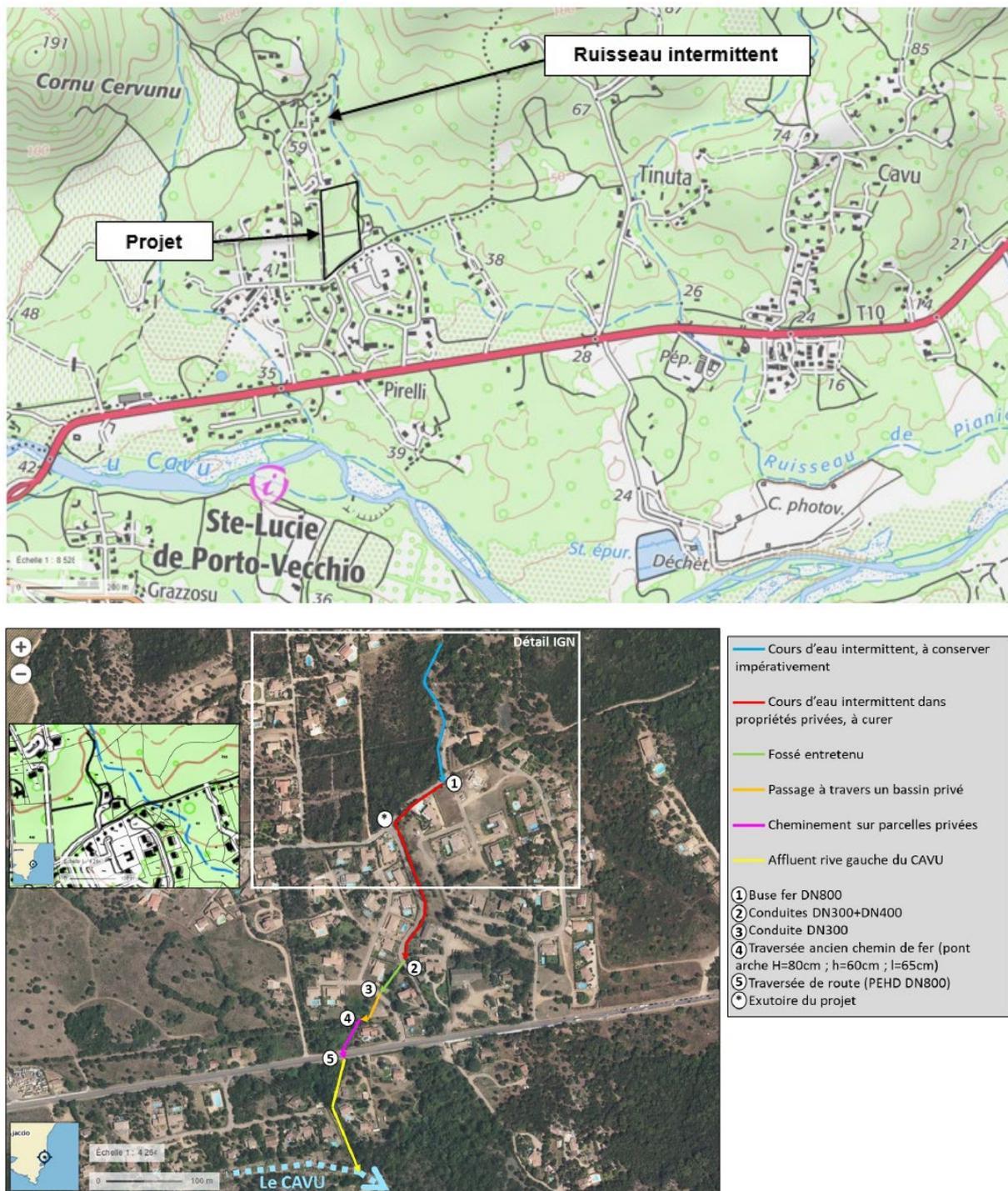


Figure 16. Eaux superficielles et ouvrages existants

Aucun cours d'eau ne traverse la zone d'implantation du projet.

Le projet est longé en limite Est par un cours d'eau intermittent (en bleu) fonctionnant comme un fossé pluvial. A noter qu'à partir de la limite Nord-Est de la parcelle E n°301, ce « cours

d'eau » ne suit plus le tracé indiqué sur la carte IGN. Après avoir traversé différents ouvrages, le cours d'eau rejoint le Cavu sur sa rive gauche.

(3) Aspect quantitatif

Le CAVU a été jaugé pendant 20 ans à la station Tagliu Rossu à ZONZA (1969-1988, 49km²). Les débits moyens mensuels au point de jaugeage sont les suivants :

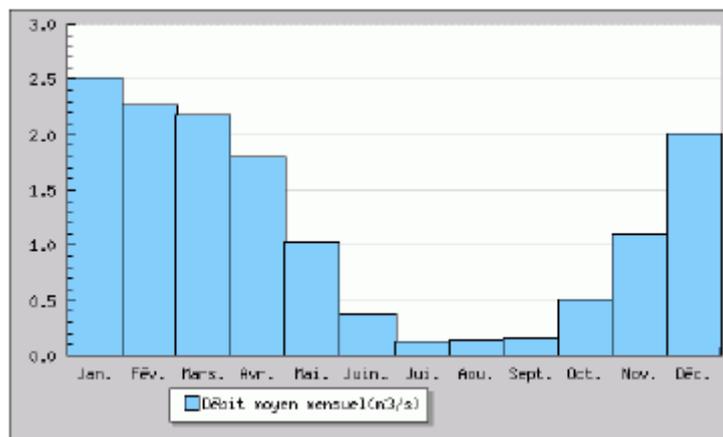


Figure 17. Débits moyens mensuels sur le CAVU à ZONZA (donnée Banque HYDRO)

(4) Aspect qualitatif

La zone d'implantation du projet se situe à proximité de la masse d'eau superficielle FRER9b « U Cavu aval ».

L'état des eaux superficielles s'évalue à partir de leur état écologique et de leur état chimique. Une masse d'eau superficielle est en bon état si elle présente à la fois un bon état écologique et un bon état chimique.

L'état écologique est déterminé à partir de critères biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

L'état chimique est déterminé en mesurant la concentration de 41 substances prioritaires (métaux lourds, pesticides, polluants industriels) dans le milieu aquatique. Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite pour au moins une substance, alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique.

D'après le SDAGE de Corse 2016-2021, l'objectif d'atteinte du bon état écologique et du bon état chimique a été atteint en 2015 pour la masse d'eau souterraine FRER9b.

(5) Usages

Il existe une prise en rivière gérée par l'OEHC sur le CAVU, en amont du bassin versant du projet. La baignade est également un usage sur ce cours d'eau.

b) Eaux souterraines

(1) Échelle régionale

La zone d'implantation du projet se situe au sein de la masse d'eau souterraine FREG621 « Socle granitique de l'Extrême Sud de la Corse ».

L'état des eaux souterraines s'évalue à partir de leur état quantitatif et de leur état chimique. Une masse d'eau souterraine est en bon état si elle présente à la fois un bon état quantitatif et un bon état chimique.

L'état quantitatif est déterminé en observant l'équilibre entre prélèvements et recharge de la nappe. Lorsque les prélèvements d'eau effectués ne dépassent pas la capacité de réalimentation de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des eaux de surface et des zones humides directement dépendantes, la masse d'eau souterraine présente un bon état quantitatif.

L'état chimique est déterminé en mesurant la concentration de certains polluants (nitrates, pesticides, arsenic, cadmium, ...). Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite pour au moins une substance, alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique.

D'après le SDAGE de Corse 2016-2021, l'objectif d'atteinte du bon état quantitatif et du bon état chimique a été atteint en 2015 pour la masse d'eau souterraine FREG621.

(2) Échelle locale

Le projet se trouve à une altimétrie de minimum 15 m au-dessus de la nappe d'accompagnement du CAVU. Il n'y a pas de risque de rencontrer cette nappe d'accompagnement en effectuant des terrassements sur la parcelle projet. L'affluent du CAVU à l'Est du projet a un fonctionnement de fossé pluvial, la probabilité d'avoir une nappe d'accompagnement à ce niveau est très faible.

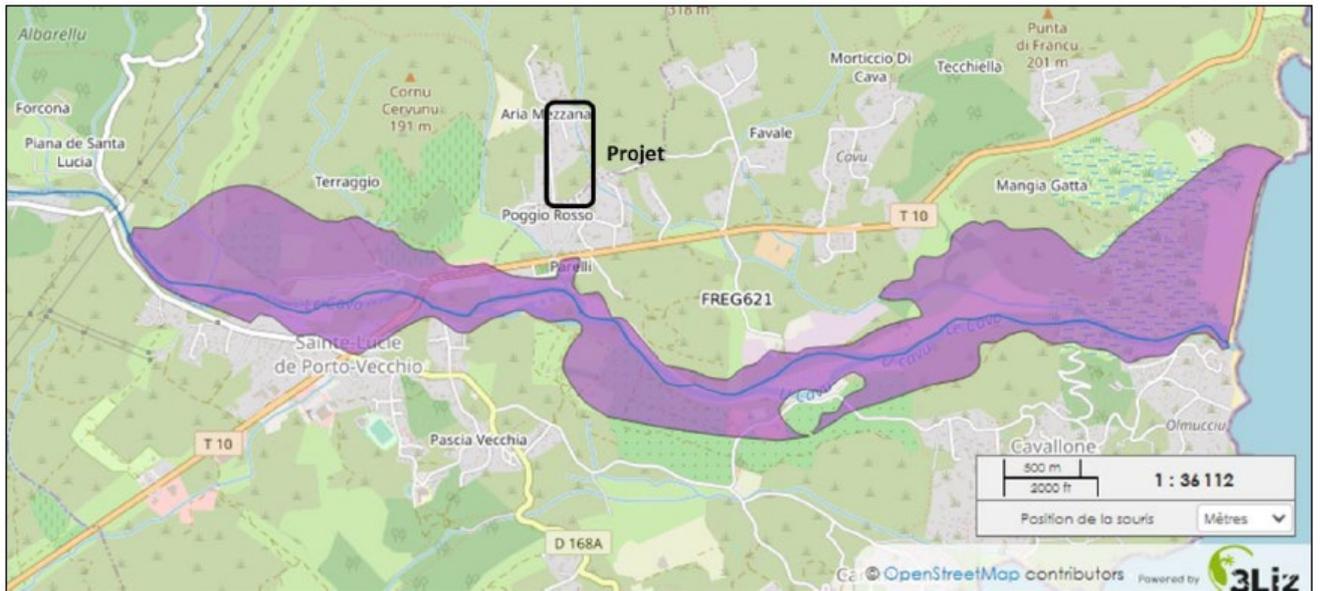


Figure 18. Masse d'eau souterraine associée au Cavu

(3) Aspect quantitatif

Il existe des puits et forages sur le CAVU en aval du projet. Ces points d'eau ne font pas l'objet d'un suivi de niveau de nappe.

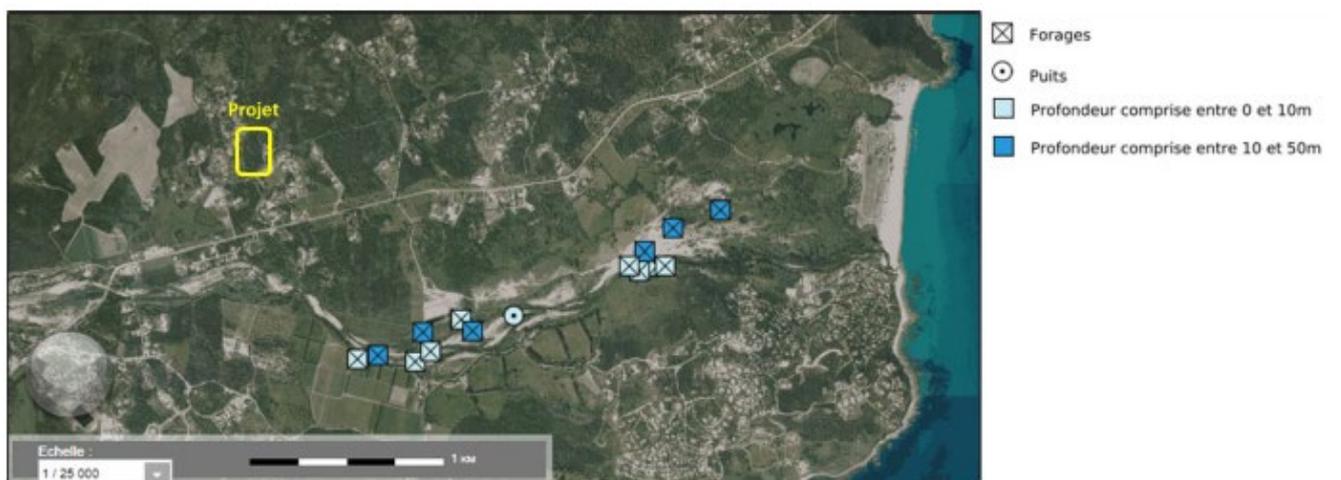


Figure 19. Situation des points d'eau de la BSS du BRGM au voisinage du projet

(4) Aspect qualitatif

Il n'existe pas de station de suivi de la qualité de l'eau souterraine du bassin versant du projet.

(5) Usages

En aval du projet, il y a des forages sur la nappe d'accompagnement du CAVU.

4. Géologie

Une seule couche géologique est couverte par la zone d'implantation du projet, **1γ4. Granodiorite à amphibole (Porto-Vecchio)**. Entre la vallée du Stabiacciu au Sud et la Bocca di a Parata au Nord, cette granodiorite occupe l'essentiel de la zone déprimée et de collines basses qui s'étend entre la mer Tyrrhénienne et le massif montagneux de granites leucocrates.

Notons la présence de deux couches au niveau du Cavu :

- **Cy. Colluvions peu anciennes.** Ce sont des épandages de bas de versant : cailloux anguleux dans une matrice argilo-sableuse ou, plus souvent, arène granitique peu transportée dont l'épaisseur atteint parfois plusieurs mètres.
- **Fz. Alluvions actuelles.** On a distingué dans les vallées du Cavu et de l'Osu, ainsi que dans la partie aval du ruisseau de Bala, des alluvions qui représentent les lits majeurs. Ceux-ci sont occupés essentiellement par des dépôts de gros galets et de blocs roulés, entrecoupés de bancs de sable.

Le sol en place est de type limono-sableux sur environ 30cm avec des roches centimétriques à déca centimétriques. En-dessous de cet horizon se trouve l'arène granitique.

Le sol présente une perméabilité de l'ordre de 30 mm/h.

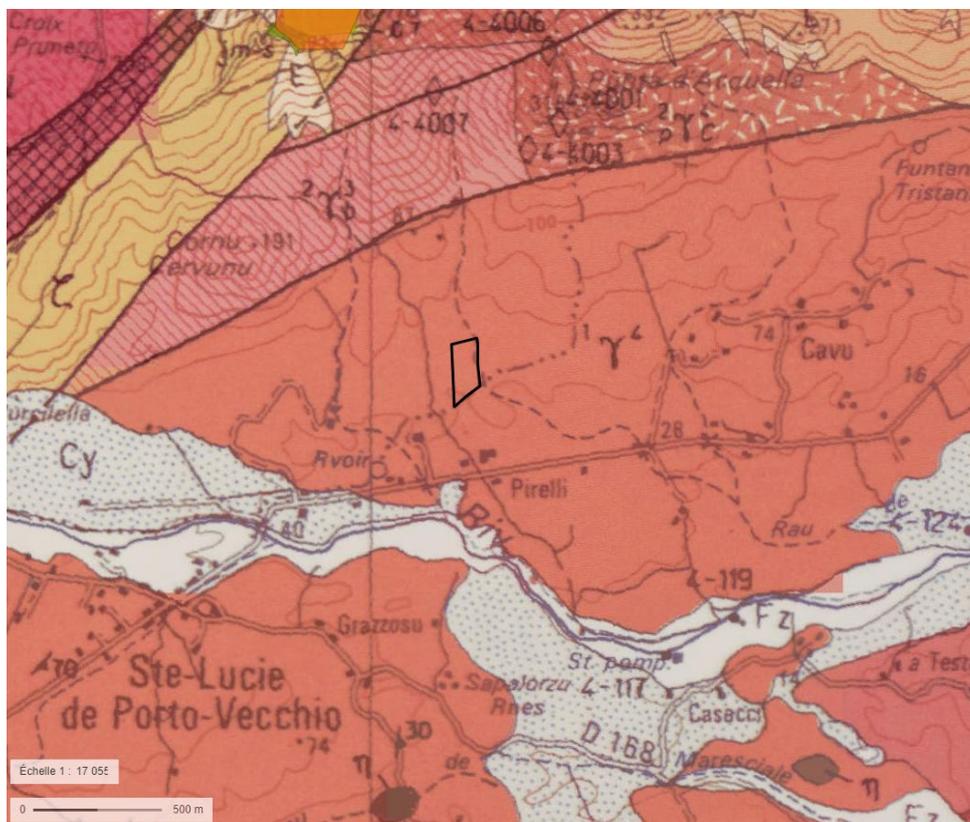


Figure 20. Carte géologique (Infoterre)

1. Description des activités humaines et du fonctionnement de la zone

a) Activités humaines de la zone d'étude

Le site du projet se situe au sein d'un environnement relativement urbanisé entouré de lotissements sur la commune de Conca en Corse du Sud.

La commune de Conca a une densité de population de 15 hab/km². Sa population totale est de 1134 habitants en 2018 contre 1087 habitants en 2012 soit une augmentation de la population de près de 4,3 %.

La parcelle du projet est entourée de villas et de lotissements. Des entreprises se situent à proximité de la RT10.

Le projet se situe :

A 1,22 km d'une déchetterie et d'une station d'épuration (sud-est)

A 1,4 km d'un parc photovoltaïque (sud-est)

A 1km d'un camping (sud-ouest)

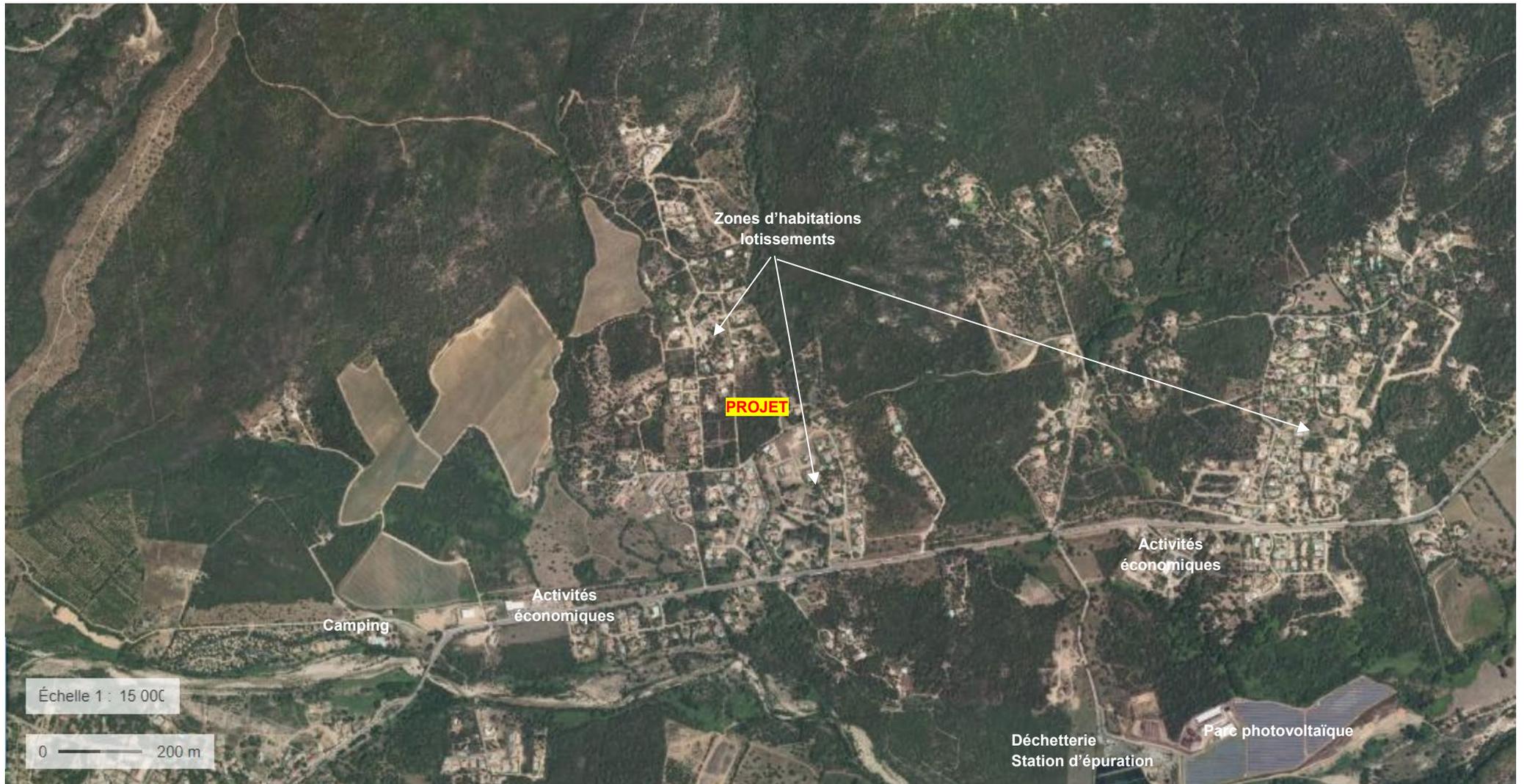


Figure 21. Activités humaines et fonctionnement de la zone du projet

b) Occupation du sol

La carte Corin Land Cover 2018 montre que l'occupation du sol du site du projet est constituée de la manière suivante :

- Forêt et végétation arbustive en formation
- Tissus urbain discontinu

Le site est majoritairement constitué de milieu naturel. Les parcelles à proximité sont artificialisées.

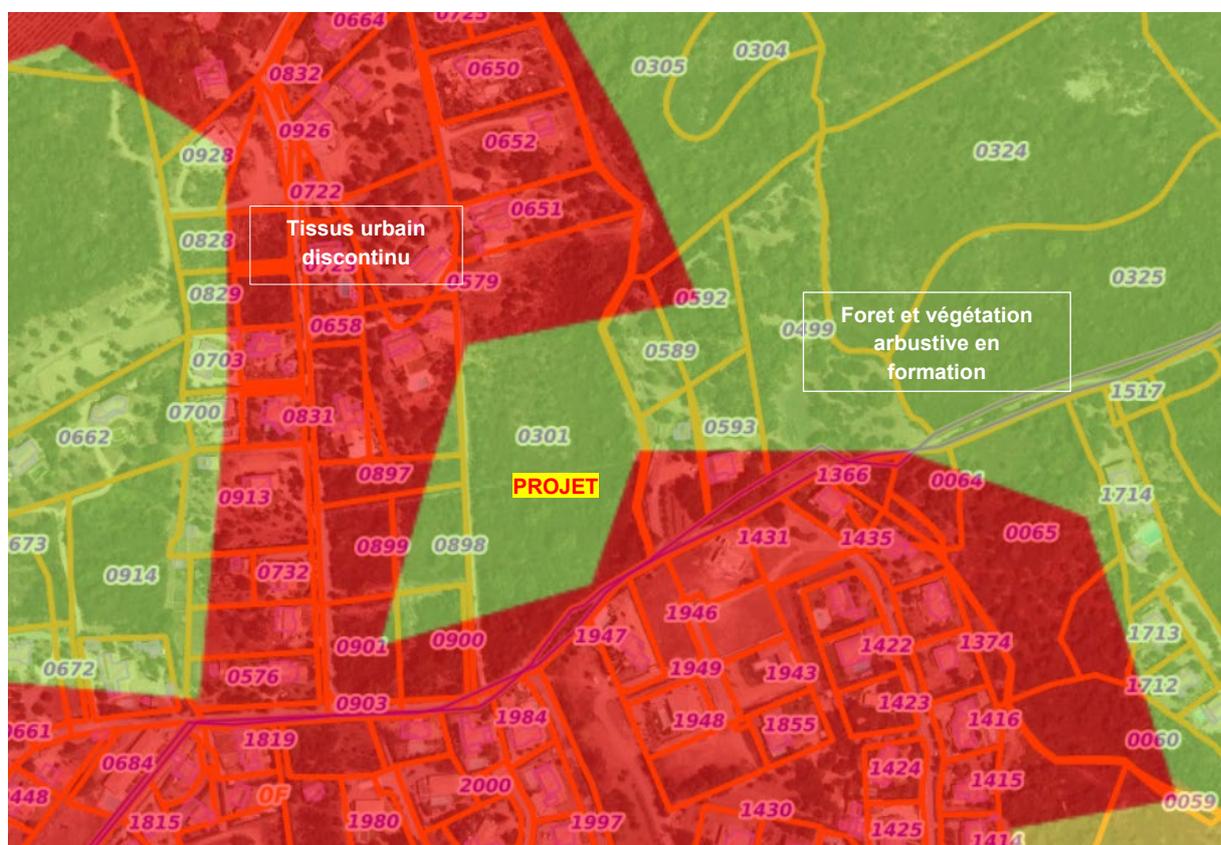


Figure 22. Occupation du sol (Source : Corin Land Cover)

c) Desserte de la zone

La desserte de la zone est assurée par une route communale principale à partir de la RT10.

Le site est principalement accessible par la voiture. Il peut être également accessible à pied ou à vélo. Il n'est pas identifié de voie sécurisée pour ce dernier mode de déplacement.

La RT 10 est un axe majeur de la Corse, très fréquenté permettant de relier Bastia à Bonifacio.



Figure 23. Desserte de la zone

d) Déchets

La collecte des déchets est assurée par la Communauté de communes de l'Alta Rocca. Leur traitement est assuré par le SYVADEC. Le tri sélectif est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Il n'est pas identifié de déchets sur le site du projet. La déchetterie la plus proche se situe à 1,22 km du site.

Des bacs de collecte sont identifiés à l'entrée de la route communale à l'intersection avec la RT 10.

e) Réseaux techniques et servitudes publiques

L'ensemble de la parcelle est raccordé aux réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement collectif.

La station d'épuration se situe à 1, 22km.

Il n'est pas identifié de servitudes publiques sur le site du projet.

2. Données d'aménagement

a) Documents d'urbanisme

La commune de Conca est urbanistiquement réglementée par une carte communale. La parcelle du projet se situe en zone constructible de la carte communale. L'urbanisme de la commune de Conca est régi au titre de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite « Loi Littoral » et de l'application de l'article L. 321-2 du code de l'Environnement.

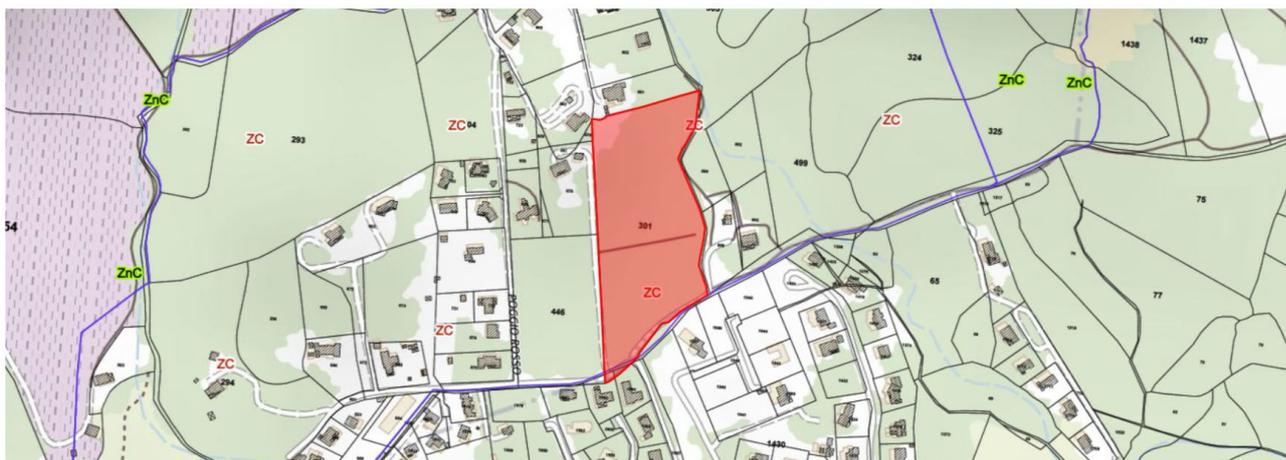


Figure 24. Zonage de la carte communale de Conca

b) PADDUC

Selon le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), la parcelle du projet se situe en espace ressource pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle (ERPAT). Ils sont constitués par les espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels.

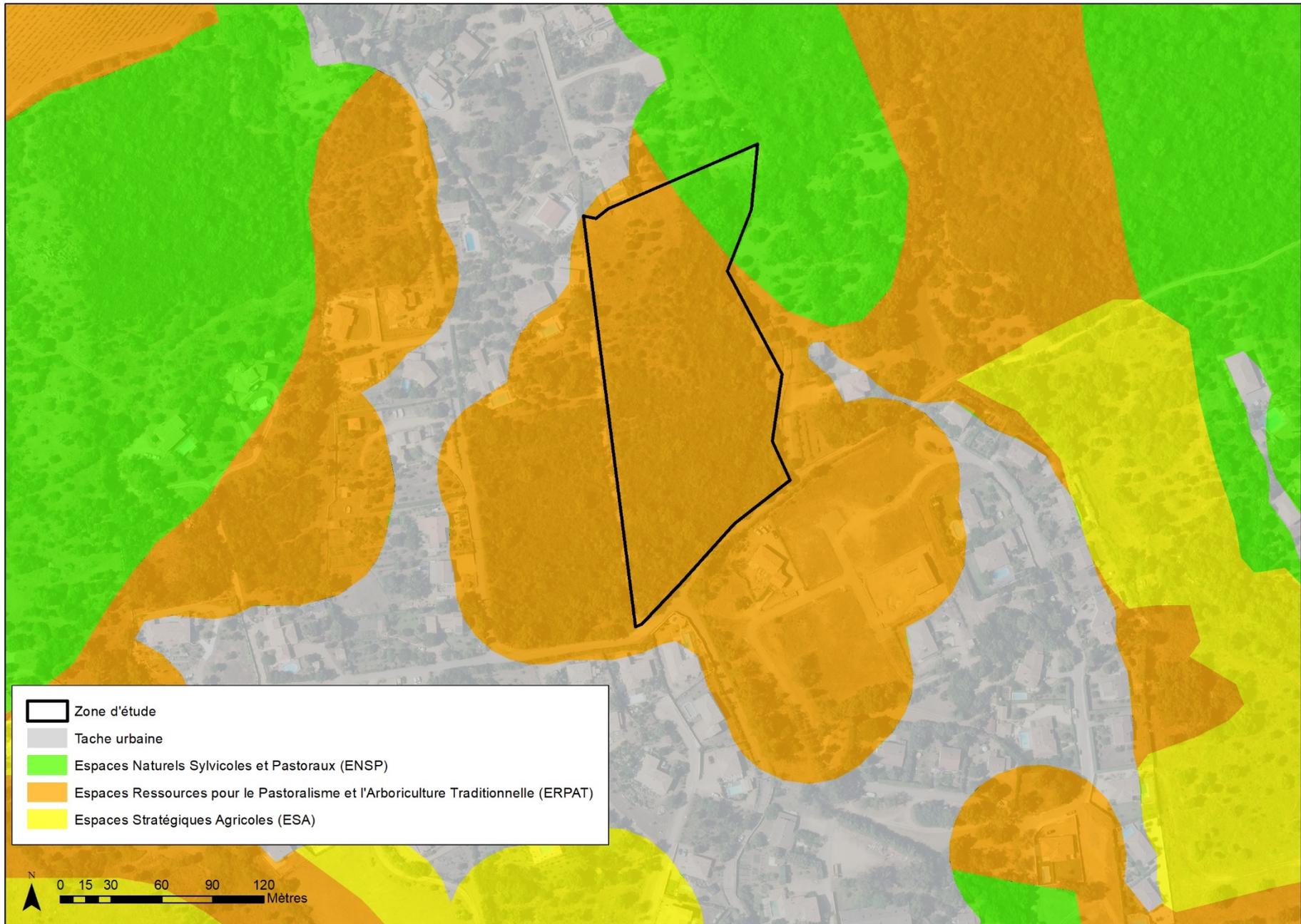


Figure 25. Destination générale des sols du PADDUC

PRESCRIPTIONS

Seuls sont compatibles avec la vocation de ces espaces :

- Les constructions et installations strictement nécessaires au fonctionnement et au développement de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière.
- La réfection et l'extension limitée des bâtiments d'habitation existants à la date d'approbation du PADDUC ;
- Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, conformément à la réglementation en vigueur et à la triple condition :
 - qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole et pastorale ;
 - qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
 - et sous réserve de justifier qu'aucun autre emplacement ou aucune autre solution technique n'est envisageable à un coût économique ou environnemental acceptable.
- Le changement de destination des bâtiments désignés par le règlement du document local d'urbanisme, en zone agricole, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole du site ; le changement de destination est soumis en zone A à l'avis conforme de la CTPENAF.
- Les travaux et aménagements nécessaires à la protection contre les risques (incendies et feux de forêt, inondation...)

Figure 26. Règlement ERPAT (Source : PADDUC_AUE)

c) Risques majeurs

Sur la commune de Conca, il est identifié plusieurs risques majeurs :

- Feu de forêt
- Inondation

Concernant le risque inondation, la commune de Conca ne fait pas partie d'un territoire à risque inondation (TRI). Elle est recensée au sein de l'Atlas des zones inondables de la Haute Corse et de la Corse du Sud. Il est identifié 2 PPRI :

PPRN	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
2ADDTM19960008 - PPRI Cavu	Inondation	09/04/1996	15/05/2001
2ADDTM20070006 - PPRI DE CONCA	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	22/01/2007	

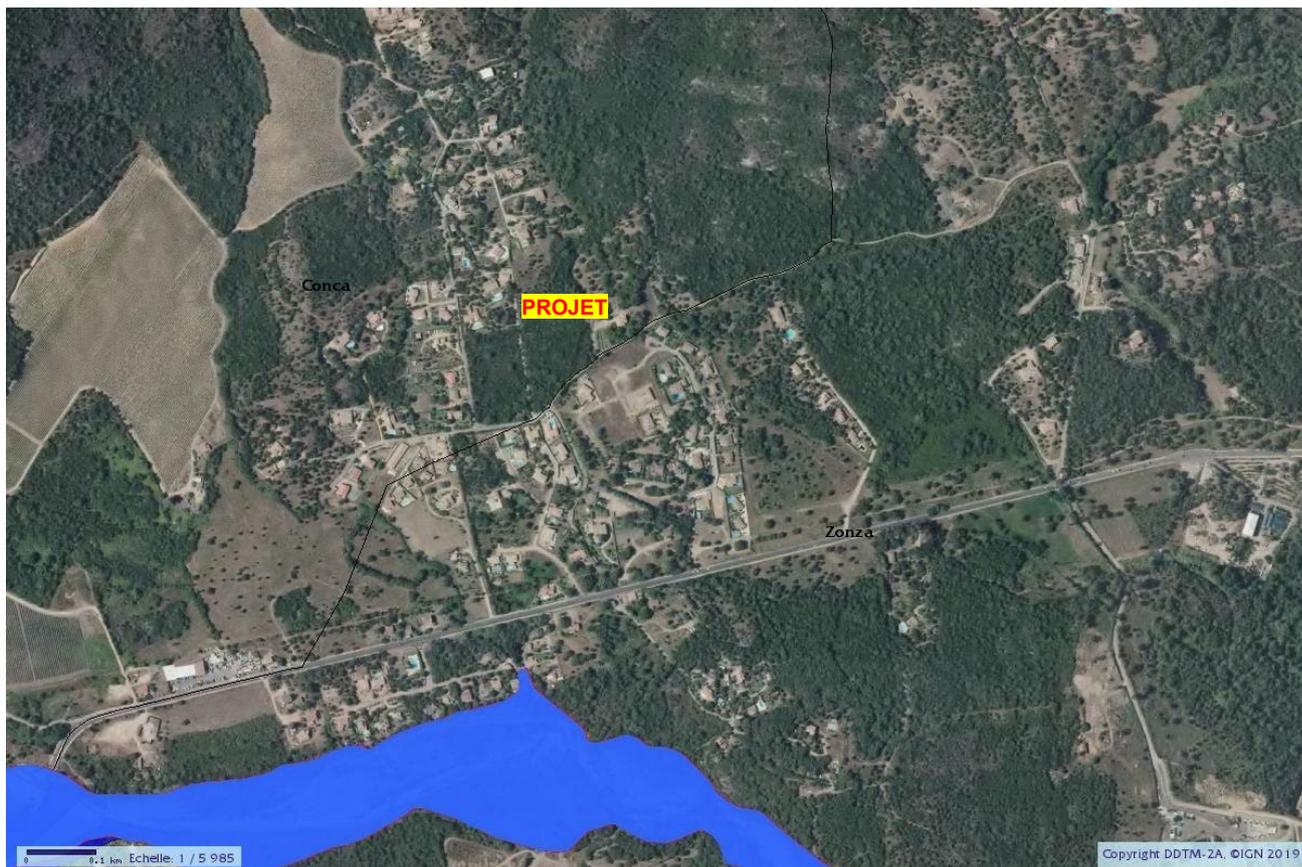


Figure 27. PPRI Cavu

Le site ne se situe dans aucun PPRI, ni AZI.

Concernant les mouvements de terrain, la commune n'est soumise à aucun PPRn mouvement de terrain. Le site ne fait pas l'objet d'aléa mouvement de terrain.

Concernant le retrait-gonflement des argiles, la commune n'est pas exposée à ce risque. Le site du projet n'est pas exposé à l'aléa retrait-gonflement des argiles.

Concernant le risque sismique, l'ensemble de la Corse est identifié en risque 1 très faible.

Il n'est pas identifié de risques industriels ou technologiques in situ ou à proximité du site d'étude.

3. Patrimoine culturel et archéologique

Il n'est pas identifié de périmètre de monuments historiques, ni de zone archéologique sensible sur le site du projet.

4. Nuisances

Le site du projet ne fait pas état de nuisances sonores, olfactives ou de pollution atmosphérique particulière. Il n'est pas identifié d'entreprises industrielles à proximité pouvant émettre des nuisances et des pollutions.

Selon les données de Qualit'Air Corse, les IRQA (indice rural de qualité de l'air) d'octobre à décembre 2020 montrent que la qualité de l'air est bonne sur cette période.



Figure 28. IRQA d'octobre à décembre 2020. (Source : Qualit'air Corse)

1. Description du caractère paysager de la zone d'étude

a) Le paysage environnant

(Source : Extraits de l'Atlas des paysages de Corse)

Le site fait partie de :

- L'ensemble paysager de « **Plaines et piémonts de Porto Vecchio** »
- De l'unité paysagère « **Plaine de Santa Lucia** »

Voir pages suivantes la Figure 29. Ensemble paysager de « Plaines et piémonts de Porto Vecchio » et la Figure 30. Bloc diagramme – Contexte géographique de l'ensemble paysager.

Le projet est situé au sein de la plaine de Sainte Lucie de Porto Vecchio qui occupe l'extrémité Nord de la dépression finissant à Figari.

La plaine s'organise autour du golfe de Pinarellu et de la basse vallée du Cavu. Via le lit de ce petit fleuve, souvent remanié par des crues violente, elle est directement reliée aux grands reliefs du massif de l'Ospedale. La plaine encore cultivée est ponctuée de petites collines en partie couvertes par la suberaie, tandis que le maquis prédomine sur es versants.



En bord de mer, les étangs, les plages de sables fin bordées de pinèdes, les rives rocheuses du Capu di Fora et de l'île de Pinarellu compose un subtil kaléidoscope paysager.



Les sites restés ou redevenus naturels viennent équilibrer les secteurs urbanisés, localisés principalement autour de Sainte-Lucie, de Pinarellu – seul village ancien sur le littoral – et sur les petits reliefs dominant le nord du golfe.

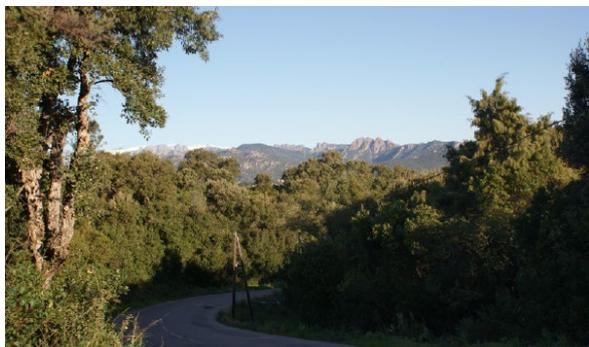




Figure 29. Ensemble paysager de « Plaines et piémonts de Porto Vecchio »

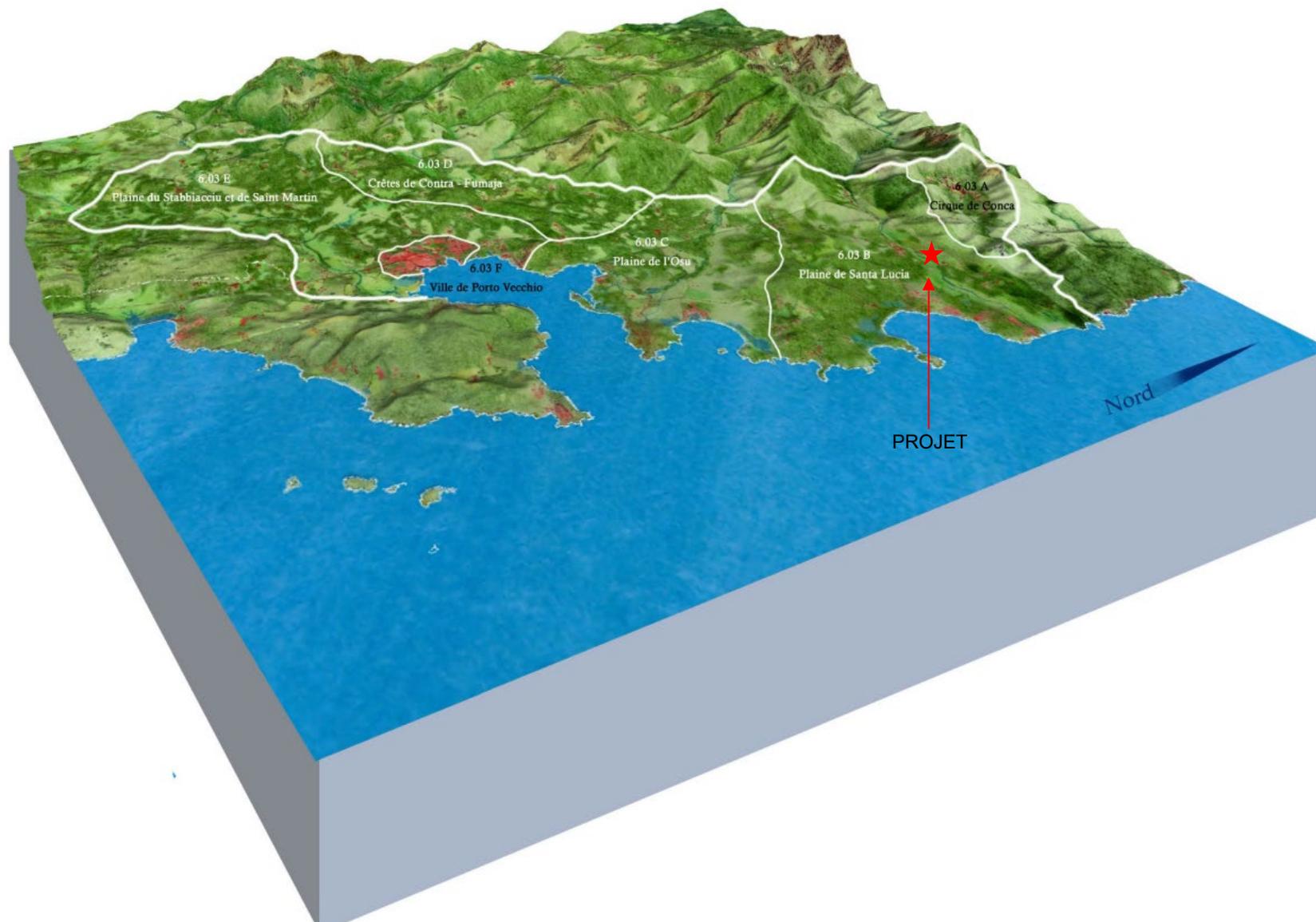


Figure 30. Bloc diagramme – Contexte géographique de l'ensemble paysager

b) Le caractère paysager de la parcelle d'accueil du projet et de son paysage immédiat

La parcelle d'accueil du projet n'est pas bâtie, elle présente un caractère naturel essentiellement couvert de maquis, avec une zone de clairière.

Ce caractère naturel se retrouve en continuité de la parcelle. En revanche, un caractère urbanisé marque également fortement le paysage immédiat dans lequel s'intègre le projet. En effet, la parcelle est accolée à une zone d'habitations de Sainte Lucie de Porto Vecchio.

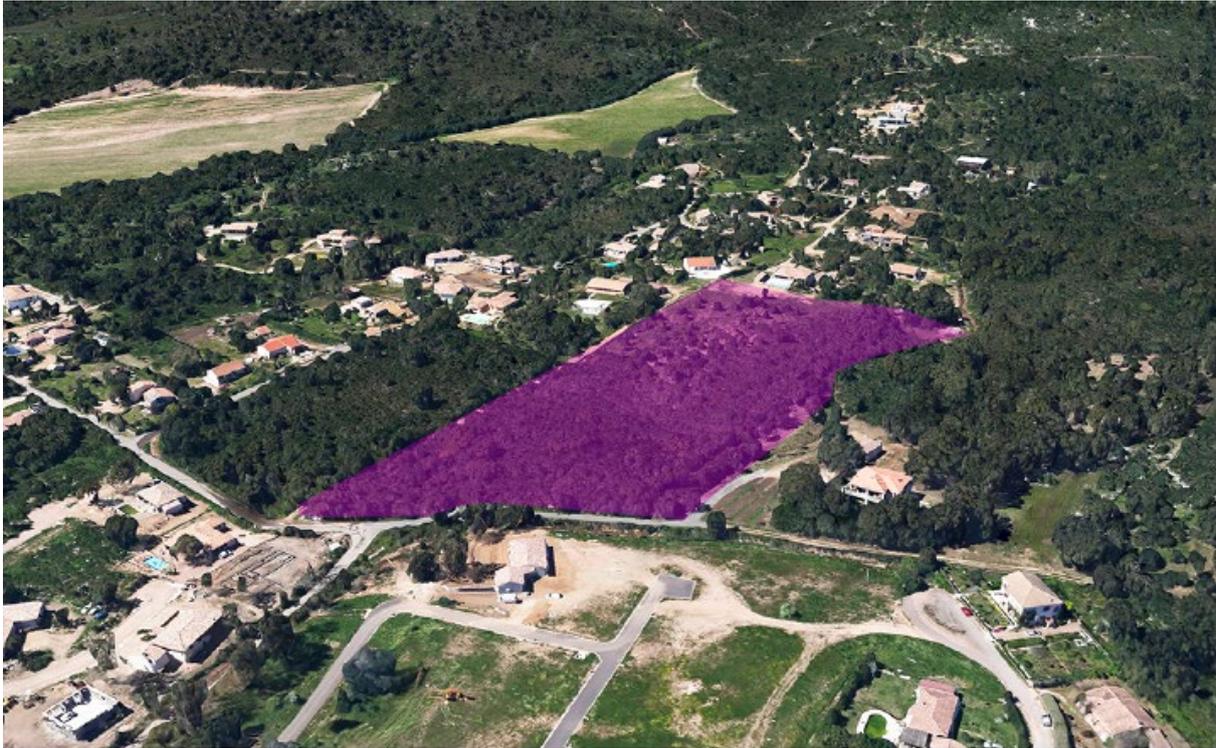


Figure 31. Caractère paysager de la parcelle d'accueil du projet et de son paysage immédiat

2. Analyse des covisibilités

Aucune covisibilité éloignée n'est identifiée. Seules des covisibilités immédiates depuis les habitations voisines et leurs voiries d'accès sont présentes.

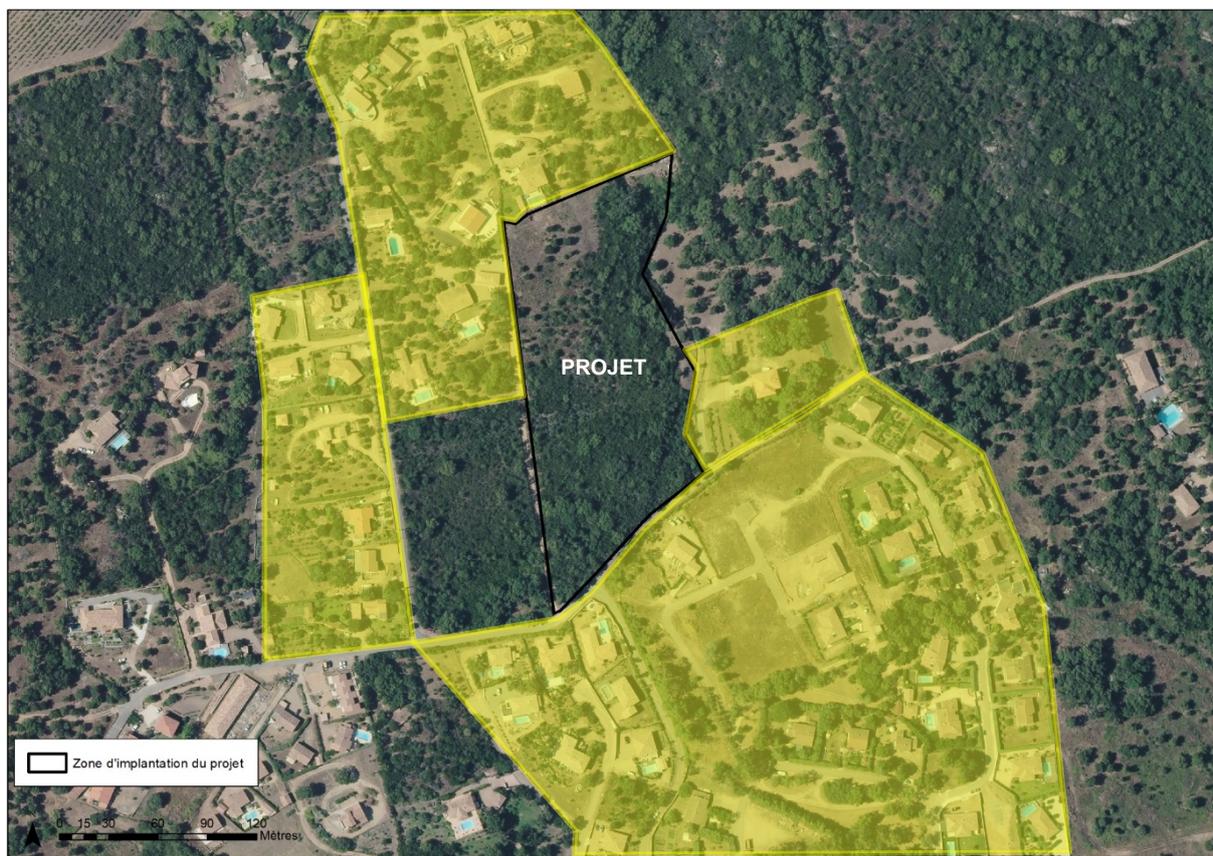


Figure 32. Lieux de covisibilité (en jaune)

V. INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES PERMANENTES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. RESSOURCE ENEAU

Incidences sur les eaux de surfaces :

Les travaux vont nécessiter l'intervention d'engins. La phase travaux pourra engendrer une pollution localisée sur les eaux souterraines provoquée par déversement chronique ou accidentel de produits polluants issues de la présence de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) dont le stockage ou l'utilisation seraient inadaptés ou d'une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants.

Incidences sur les eaux souterraines :

Les travaux vont nécessiter l'intervention d'engins. La phase travaux pourra engendrer une pollution localisée sur les eaux souterraines provoquée par déversement chronique ou accidentel de produits polluants issues de la présence de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) dont le stockage ou l'utilisation seraient inadaptés ou d'une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants.

B. SOLS ET SOUS-SOLS

La phase travaux pourra engendrer des impacts localisés sur les sols et sous-sols :

- Compactage des sols lié à la circulation des engins
- Pollution par déversement chronique ou accidentel de produits polluants pourront être de plusieurs origines et liées à :
 - La présence de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) dont le stockage ou l'utilisation seraient inadaptés ;
 - Une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants.

C. LES ZONAGES ECOLOGIQUES

Le projet est situé en dehors de tout zonage écologique. Les autres zonages sont éloignés du projet de plus d'un kilomètre et ne présentent aucune connexion écologique notable. En conséquence, le projet n'engendrera aucun impact sur l'état de conservation des zonages écologiques.

D. HABITATS NATURELS

Le projet nécessitera des travaux de coupe de végétaux et de terrassement et sera susceptible d'engendrer la destruction ou la dégradation des habitats naturels présents. Toutefois, aucun habitat patrimonial n'est identifié.

E. MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Aucun milieu aquatique et humide n'a été recensé au sein de la parcelle n° 301 section E. Un ruisseau intermittent se situe à proximité du site. Si aucune précaution n'est prise, les travaux pourraient engendrer une pollution localisée sur le ruisseau provoquée par déversement accidentel de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) ou de terre par ruissellement vers le ruisseau.

F. ESPECES FLORISTIQUES

Au regard des données disponibles, aucune espèce protégée n'est recensée sur le terrain d'assiette du projet. Par conséquent, au regard de ces données, aucun impact notable et significatif n'est identifié sur la flore

Trois espèces végétales envahissantes ont été identifiées sur et à proximité de l'emprise du projet, si aucune mesure n'est prise, les travaux sont susceptibles de favoriser leur expansion.

G. ESPECES FAUNISTIQUES

Concernant la faune, des espèces protégées sont susceptibles de se reproduire et/ou de se déplacer et/ou de s'alimenter sur le terrain d'assiette du projet. Il s'agit d'un cortège d'espèces communes et ordinaires, hormis la présence potentielle de la tortue d'Hermann et du porte-queue de Corse qui revêtent un intérêt de conservation local (espèces menacées de disparition sur les listes rouges, et soumises à un Plan National d'Action).

La réalisation des travaux de coupe de végétaux (démaquisage, débroussaillage) et de terrassement durant la période de reproduction de la faune de mars à octobre, pourraient engendrer une destruction de spécimens d'espèces protégées (nichées, pontes, immatures ou même adultes).

Par ailleurs, le projet engendrera la dégradation d'habitats favorables à des espèces protégées. Cependant, les espèces concernées et leurs habitats (maquis, matorral) sont communs et non menacés, hormis la Tortue d'Hermann et le Porte-queue de Corse, potentiels sur le terrain d'assiette du projet. De plus, la surface concernée reste modeste, et elle est accolée à des zones déjà urbanisées.

Le principal enjeu de conservation sur le terrain d'assiette du projet est la présence potentielle de la tortue d'Hermann et du porte-queue de Corse. Toutefois, le secteur est déjà notablement dégradé par l'urbanisation et la qualité des milieux n'est pas optimale, pour ces espèces.

En outre, certaines espèces pourront coloniser les jardins du futur lotissement, y compris la tortue d'Hermann, à condition que le site soit accessible à la petite faune, notamment grâce à des clôtures perméables ou passages à faune.

Enfin, le projet contribuera à accroître la pollution lumineuse déjà existante qui pourrait perturber la faune nocturne (chiroptère, oiseaux nocturnes ...).

H. CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le projet est situé hors réservoir de biodiversité et hors corridor écologique de la trame verte et bleue de Corse. Ainsi, aucun impact n'apparaît sur les réservoirs et corridors d'importance régionale.

Par ailleurs, à l'échelle du projet, celui-ci est en continuité de l'urbanisation existante qui constitue déjà un effet barrière, ainsi le projet ne crée pas une nouvelle fragmentation de la trame verte, et aucune trame bleue n'est affectée par le projet. De plus, le projet n'accentuera que très peu les surfaces des barrières écologiques déjà présentes.

I. RISQUES MAJEURS

Il n'est pas identifié de risques majeurs sur le site du projet. Il n'y a donc aucun impact évalué.

J. NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

La phase de travaux du projet peut engendrer des nuisances sonores et olfactives. Toutefois, l'impact reste limité dans le temps et aucuns travaux ne se feront la nuit. L'impact du projet est donc faible.

K. POLLUTIONS/DECHETS

La phase de travaux du projet pourra engendrer des rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère dû fait des engins de chantier. Toutefois, les engins sur site seront limités et ils n'y seront pas tous en même temps, l'impact est donc faible.

L'ensemble des phases du projet produira différents déchets : déchets ménagers, DIB, BTP. Les déchets liés au chantier sont traités selon la réglementation en vigueur. Concernant les déchets ménagers, le permis d'aménager indique qu'un emplacement de collecte des ordures

ménagères et tri sélectif sera réalisé en conséquence en prenant en compte les 17 lots. L'impact du projet sur les déchets peut être considéré comme faible.

L. CADRE DE VIE ET PAYSAGE

Le projet concerne la création in fine de maisons individuelles d'habitation et il s'inscrit au sein d'une zone d'habitations de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio. Par conséquent, le caractère urbanisé du paysage général ne sera pas modifié mais toutefois renforcé. En effet, la parcelle d'assiette du projet et des parcelles voisines est actuellement à l'état naturel, ce qui contribue à un cadre de vie agréable et très verdoyant pour les habitants déjà présents.

Toutefois, la proximité des habitations fait que Les travaux pourront engendrer des soulèvements de poussières et des vibrations ce qui peut altérer le cadre de vie du voisinage. Néanmoins, cet impact est limité dans le temps et il peut être diminué par une information des riverains présents à proximité.

M. AMENAGEMENT ET OCCUPATION DU SOL

Le projet se situe au sein d'un milieu naturel, il modifiera donc l'occupation du sol actuelle. La parcelle est également identifiée comme étant un ERPAT au sein du PADDUC mais la parcelle se situe en zone constructible de la carte communale de Conca.

Néanmoins, la parcelle se situe en continuité d'une urbanisation existante ce qui limite l'impact. Le projet devra prendre en compte les mesures environnementales proposées.

N. SANTE PUBLIQUE

Le site du projet ne se situe pas dans un périmètre de protection des captages. Le projet n'est pas une industrie polluante, il n'est donc pas identifié d'impact.

VI. EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Le projet de lotissement s'intègre sur un territoire où se développent d'autres projets connus et faisant l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale de Corse. Sur le territoire de la commune de Conca il n'est pas recensé de projets connus pouvant se cumuler avec celui-ci.

Concernant les avis de l'autorité environnementale, il est recensé les projets suivants sur la zone géographique du projet du projet de lotissement :

- Avis MRAe du 21 juin 2019 concernant le renouvellement avec agrandissement de la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) de la baie de Saint-Cyprien sur la commune de Lecci (Corse-du-Sud)

Compte tenu des avis de la MRAe, il n'est pas identifié d'impact cumulé avec des projets connus.

VII. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET

Voir Tableau X. Mesures environnementales ci-dessous.

Tableau X. Mesures environnementales

Compartiment environnemental	Mesure environnementale	Impact potentiel évité ou significativement réduit
Les ressources	Mise en œuvre de précautions environnementales	Risques de pollutions et dégradations des milieux physiques et naturels, susceptible d'engendrer également des nuisances sur le milieu humain
Le milieu naturel	Mise en œuvre de précautions environnementales	Risques de pollutions et dégradations des milieux physiques et naturels, susceptible d'engendrer également des nuisances sur le milieu humain
	Organiser le calendrier des travaux en évitant les périodes sensibles pour la faune	Perturbation ou destruction d'espèces
	Sauvetage des tortues d'Hermann dans les emprises du chantier	Perturbation ou destruction d'espèces
	Installation de clôtures permettant le passage de la petite faune	Perturbation d'espèces
	Lutter contre la pollution lumineuse	Perturbation d'espèces animales nocturne
	Lutte contre la dissémination des plantes exotiques envahissantes	Eviter la perte de biodiversité
Occupation du sol et urbanisme	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le PADDUC	Adaptation à l'occupation du sol
Les risques	Aucune mesure n'est nécessaire	Aucun impact n'est identifié
Les pollutions	Minimiser les émissions de polluants atmosphériques (notamment les GES) provenant de la combustion des moteurs de véhicules et engins	Rejets de gaz à effet de serre
	Gestion des déchets d'exploitation (ménagers et DIB)	Production de déchets ménagers et DIB.

Compartiment environnemental	Mesure environnementale	Impact potentiel évité ou significativement réduit
	Mise en œuvre de précautions environnementales durant la phase de travaux*	Rejets de gaz à effet de serre et d'hydrocarbures Production de déchets du BTP.
Le patrimoine / le cadre de vie / la population	Information des usagers et des habitations à proximité	Emergence de nuisances sonores, de vibration et de soulèvement de poussières pouvant modifier le cadre de vie.
	Mise en œuvre de précautions environnementales durant la phase de travaux*	Risques de pollutions et dégradations des milieux physiques et naturels, susceptible d'engendrer également des nuisances sur le milieu humain

VIII. ANNEXE : PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE DURANT LA PHASE DE TRAVAUX

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE DURANT LA PHASE DE TRAVAUX	
Objectif	Eviter ou minimiser les risques de pollutions et dégradations des milieux physiques et naturels, susceptible d'engendrer également des nuisances sur le milieu humain.
Description de la mesure	<p>Les engins de chantier ne circuleront que sur des chemins existants pour éviter les risques de compactage des sols.</p> <p>Des mesures préventives des risques de pollutions et curatives en cas de pollution avérée seront mises en place. Ces mesures seront également efficaces pour la protection des eaux souterraines et superficielles. Elles sont décrites ci-dessous.</p> <p>Mesures préventives générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> → avant le démarrage des travaux, les itinéraires de circulation des véhicules, les zones de stockage de matériels et les espaces de stationnement seront définis et balisés. → Les travaux seront réalisés entre octobre et mars hors période de reproduction de la faune (période sensible pour la faune). → en cas d'utilisation de sanitaires de chantier, ils seront équipés d'un dispositif de fosses étanches pour la récupération des eaux usées. → des arrosages d'eau au sol seront régulièrement pratiqués en période sèche afin d'éviter l'envol de poussières. → limiter le ruissellement d'eau chargé en MES vers le milieu marin proche → les opérations d'entretien et de ravitaillement des engins de chantier seront réalisées sur des aires étanches aménagées et munies d'un déshuileur. Les déshuileurs seront curés dès que nécessaire et les produits de curage seront évacués vers les filières de traitement adaptées. Le ravitaillement des engins s'effectuera à l'aide de pistolet anti-retour. → le matériel et les engins feront l'objet d'une maintenance préventive portant en particulier sur l'étanchéité des réservoirs et des circuits de carburants et de lubrifiants. → les produits polluants (produits d'entretien des engins, carburant, lubrifiant, ...) seront stockés sur des rétentions couvertes, fermées en dehors des heures de fonctionnement du chantier pour éviter tout risque d'intrusion et de pollution suite à un acte de malveillance. Les zones de chantier seront par ailleurs interdites au public. → une gestion des déchets efficace sera mise en place. → des consignes de sécurité spécifiques au chantier seront établies pour éviter tout accident, de type collision d'engins ou retournement. → un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) sera établi. <p>En cas de pollution accidentelle avérée, une procédure d'intervention adaptée aux différents contextes de risques sera mise en place pour anticiper tout incident environnemental susceptible de générer une</p>

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE DURANT LA PHASE DE TRAVAUX

atteinte du sol et des eaux. Cette procédure pourrait comprendre les mesures curatives suivantes :

- le retrait immédiat des terres souillées.
- la mise en œuvre de technique de dépollution des sols et des nappes dans les zones à faible coefficient de perméabilité pour bloquer la propagation de la pollution et la résorber.
- les eaux de ruissellement seront dépolluées par écrémage et filtrées avant le rejet au milieu naturel.

Les moyens de maîtrise des pollutions accidentelles potentielles seront disponibles sur chantier ou mobilisable dans un délai compatible avec le risque (kits antipollution, produits absorbants, boudins absorbants, barrages flottants...).

L'ensemble des mesures préventives et curatives citées précédemment vis-à-vis des risques de pollution, sera intégré au dossier de consultation des entreprises.